

Conseil Municipal de Mende
Séance du 26 Octobre 2023
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Mme Betty ZAMPIELLO, Conseillère Municipale, procède à l'appel.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Madame Sonia NUNES VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Francis DURSAPT (*jusqu'au point 9 puis pouvoir à Mme Elizabeth MINET TRENEULE*), Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Patricia ROUSSON), Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Madame Catherine THUIN (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE (Madame Sonia NUNES VAZ), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Vincent MARTIN), Monsieur Philippe POUGET (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Absents : Monsieur Jean-François BERENGUEL, Adjoint, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Constatant que la majorité requise pour siéger est atteinte, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame Régine BOURGADE, Adjointe, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Assistaient également à la réunion : Mme Nathalie FRAISSE, Directrice Générale des Services Mutualisée Communauté de Communes Cœur de Lozère / Ville de Mende, Mme Françoise COUDERC, Directrice des services à la Population, M. Laurent BRAGER, Responsable du service finances, M. Frédéric POURCHER PORTALIER, Responsable du Service Mutualisé Marchés Assemblées Administration Générale, M. Jean-Luc PARENT, Responsable du service Urbanisme.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui appelle les points suivants :

- Présentation du rapport d'activité 2022 – DSP TUM
 - Approbation du procès-verbal des séances du 11 juillet et 12 septembre 2023
 - Communication des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs reçue
1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Lozère
 2. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de Wunsiedel
 3. Vente Commune de Mende / M. CHABAL Yohann et Mme ROBIN Florence
 4. Coupes de bois de l'exercice 2024 – inscription à l'état d'assiette – fixation de la destination
 5. Attribution d'une subvention au comité des fêtes de la ville de Mende Budget Principal
 6. Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique
 7. Relèvement du forfait élève versé aux écoles privées sous contrat
 8. Approbation de la convention pour les visites de la cathédrale
 9. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Saint Vincent de Paul
 10. Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de Commerce dans le cadre de l'opération « What Else »
 11. Adoption de la thématique 2024 du budget participatif
 12. Rétrocession de concessions funéraires
 13. Gratuité des services de transport en commun pour les réfugiés

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Service public Transport Urbain Mendois

Délibération n° 20101

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentation est faite du rapport d'activités du Transport Urbain Mendois par Monsieur BOULET, Directeur des Transports Boulet, pour l'exercice 2022, dont un exemplaire est joint en annexe.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au siège de la collectivité.

Monsieur BOULET présente les chiffres clés du TUM :

Le Tum, c'est :

- 2 bus de moyenne capacité et 2 bus de petite capacité qui circulent du Lundi au vendredi en période scolaire, 1 bus de moyenne capacité et 1 bus de petite capacité qui circulent du Lundi au vendredi pendant les vacances scolaires, 1 bus de petite capacité le samedi et 1 bus de réserve.
- 2 Lignes du Lundi au vendredi, et 1 Ligne le samedi
- 1 point de création et de rechargement des cartes proche du centre-ville.
- 3 points de rechargement réparties sur le centre-ville, Fontanilles et Ramilles
- Du Matériel de Géo-Localisation composé d'écran et d'enceinte dans chaque bus, indiquant au client la ligne et les arrêts.
- 6 Conducteurs, 1 homme d'entretien, 3 contrôleurs assermentés et 1 emploi administratif.

1. Recensement et description des biens immobiliers exploités pour la DSP Tum (Propriétaire et Exploitant) :

Dépôt de 3400 m² dont 900 m² couvert + Bureaux, situés 1 route du Chapitre 48000 Mende, loué à la SCI BOULET FRERES.

2. Biens immobiliers achetés / revendus / cédés / loués :

NÉANT

3. Véhicules de transports publics exploités :

Bus	1	2	3	4	5
Propriétaire	oui	oui	oui	oui	oui
Locataire	non	non	non	non	non
Marque	Mercedes	Mercedes	Iveco	Mercedes	Mercedes
Modèle	Sprinter City 65	Sprinter City 75	Urbanway	Citaro K C2	Citaro K
Immatriculation	DF-700-YQ	FG-173-GV	GD-443-ZE	DN-828-WH	AH-489-YN
Km au 01 janv.	392 269	77 563	0	277 580	544 185
Km au 31 déc.	437 477	105 490	33 341	317 658	591 951
Découpe	Tum	Tum	Tum	Tum	Tum
Places assises	12/12	12/12	27/27	26/26	27/27
Places debout	16/12	22/13	58/50	63/55	62/54
Places P.M.R.	0/1	0/1	0/1	0/1	0/1
Première Immatriculation	21/05/2014	21/05/2019	01/01/2022	06/02/2015	28/12/2009
Principaux équipements		Climatisation			
Affectation usuelle	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%	Tum 100%
Reprise	non	non	non	non	non

4. Vente / ferrailage / achats de véhicules roulant :

Au 01/01/2022, achat d'un nouveau véhicule :

IVECO Urbanway 10.5 m

5. Moyens humains :

Numéro	1001	1002	1003	1004	1005	1006
Age	57	58	44	45	61	57
Ancienneté	13 ans	13 ans	19 ans	2 ans	5 ans	1 an
Qualification	Conducteur de bus					
Indice	145 V	145 V	150 V	145 V	145 V	140 V
Taux horaires	11.721	11.721	12.006	11.721	11.721	11.483
Salaire annuel	19 488.42	20 249.00	23 580.27	18 690.35	19 478.48	12 816.75
Affectation	Tum 100%	Tum 24%				
Nombre d'heures annuel - Tum	1607	1607	1787	1607	1607	342
Nombre d'heures annuel – hors Tum	0	0	0	0	0	1427

Numéro	Admin.	Entret.	Mécani.	Control. 1	Control. 2	Control. 3
Age	48	28	38	43	83	84
Ancienneté	19 ans	6 ans	17 ans	7 ans	5 ans	42 ans
Qualification	Secrétaire	Conducteur/ Entretien	Mécanicien Motoriste	Dirigeant Mandataire	Conseiller Voyages	Conducteur Période Scolaire
Indice	140	140 V	150 V	-	-	138 V
Taux horaires	11.800	11.483	12.326	Forfait	11.218	12.771
Salaire annuel	23 372.39	19141.73	4 837.39	39 901.12	7 086.83	8 084.91
Affectation	Tum 50%	Tum 10%	Tum 20%	Tum 5%	Tum 5%	Tum 5%
Nombre d'heures annuel - Tum	893.50	160.70	357.40	89.35	39.00	35.50
Nombre d'heures annuel –	893.50	1626.30	1429.60	1697.65	741.00	674.50

Offre de transports.

1. Présentation des lignes et évolution en cours d'année :

En semaine :

La **ligne 1** dessert le Foirail, l'Hôpital, Chantepedrix, Fontanilles, Castelsec, et le Causse d'Auge.

La **ligne 2** dessert le Foirail, Les Boulaines, Valcroze, Le Chapitre et Ramilles.

Le samedi :

La **ligne 3** dessert l'ensemble de la ville (sauf le Causse d'Auge).

Evolution en cours d'année :

Néant.

90
Ligne 1
 De 07h12 à 14h07
En semaine
 Période SCOLAIRE
Hôpital >>>>>>> Foirail
Foirail >>>>>>> Hôpital

Hôpital		07:57	08:22	09:21	10:20	11:21	12:00	13:02
	Viaduc de Rieucros	07:27		08:22	10:21	11:22		
	Viaduc de Rieucros 2	07:26		08:23	10:22	11:23		
Hôpital		07:28						
	Nelson Mandela	07:52		08:23	09:24	10:23	11:24	13:03
	Les Iles	07:29		07:58			12:01	
	La Cantarelle / Altitude 800							
	Les Acacias	07:13		08:24	09:25	10:24	11:25	13:04
	Georges Brassens / Jacques Brel	07:15		08:26	09:27	10:26	11:27	13:06
	Les Pins / Les Cytises	07:17		08:28	09:29	10:28	11:29	13:08
Chantepetrix		07:18		08:30	09:31	10:30	11:31	13:10
	Les Genevrières	07:20		08:31				
	Les Ecuries	07:21		08:32	09:32	10:31	11:32	13:11
	Bellevue / Le Carmel	07:22		08:33	09:33	10:32	11:33	13:12
Gare SNCF								
Gare Routière				09:35	10:34	11:35		
	Point de Berlière			09:36	10:35	11:36		
	Paulin Daudé / La Verrière	07:24		07:59	08:35	09:37	10:36	11:37
	Terres Rieucros	07:27		08:37	09:38	10:38	11:40	13:14
Fontanilles		07:28		08:38	09:39	10:41	11:41	13:15
	Lycée Notre Dame	07:31		08:34	09:41	10:42	11:42	13:16
	Bellesaigne							13:19
	Mirandol		08:05	09:43			11:43	12:07
	Le Villaret / Marie Bréaule		08:06	09:44	10:44		11:44	12:08
	La Verrière / Paulin Daudé	07:33		08:43				13:20
Gare Routière		07:35		08:45				
	Point de Berlière							13:22
	Mairie Ch. De Gaulle	07:36		08:46				13:23
	Th. Rousselot	07:37		08:08	09:47	10:46	11:46	12:10
	Les Eglantiers					10:01	10:48	11:48
	Castelnec / Fg. Moribel					10:02	10:49	11:49
	Aigues-Passes	07:38		08:09	08:48	09:47	10:04	10:51
Foirail			08:49	09:48				11:51
Foirail			08:51	09:50				12:11
	Mairie Soubeyran / Th. Rousselot							12:11
	Aigues-Passes / Jean Jaures							12:15
	Mendozère Gorges du Tarn / Le Tuff							12:16
	Ramilles							12:18
	/ Mendozère							12:22
	Jean Jaures							12:25
Foirail		07:39		08:10	09:01	10:00	10:55	11:52
	Correspondances (en sens inverse la ligne 2 à	08:07		08:08	09:00	10:00	10:55	11:52
Foirail		07:45		08:16	09:07	10:06	11:01	12:15
	Mairie Soubeyran							12:16
	Point de Berlière							12:18
Gare Routière								12:20
Gare Routière								12:22
Foirail								12:25

40
Ligne 1
 De 07h12 à 14h07
En semaine
 Période SCOLAIRE
Hôpital >>>>>>> Foirail
Foirail >>>>>>> Hôpital

Foirail		07:41	07:41	08:12	09:08	10:10	11:10	12:10	13:20
	Mairie Soubeyran	07:42	07:42	08:13	09:09	10:11	11:11	12:11	13:20
	Point de Berlière	07:43	07:43						13:20
	Le Villaret			08:14	09:10	10:12	11:12	12:16	13:40
	Les Bancels			08:15	09:11	10:13	11:13	12:17	13:41
	Bellesaigne						11:13		
	Terres Rieucros			08:16	09:12	10:14	11:15	12:18	13:42
Fontanilles		08:17	08:17	08:17	09:13	10:15	11:16	12:19	13:43
	Lycée Notre Dame	08:18	08:18	08:18	09:14	10:16	11:17	12:20	13:44
	Bellesaigne			09:15					
	Mirandol								13:57
	Le Villaret / Marie Bréaule			09:16					13:58
	La Verrière / Paulin Daudé			08:19		10:17	11:18	12:21	13:45
Gare Routière									13:50
	Point de Berlière			09:19					13:50
	Le Carmel / Bellevue					11:49		12:23	13:47
	Les Fleurs / Les Marguerites							12:25	
	Altitude 800 / La Cantarelle							12:27	
Hôpital								12:28	
	Nelson Mandela							12:30	
	Les Acacias							12:31	
	Les Ecuries					11:51		12:31	13:49
Chantepetrix								11:52	13:50
	Les Cytises / Les Pins					11:53		12:33	
	Georges Brassens / Jacques Brel					11:55		12:35	
	Les Acacias					11:58			13:51
	Altitude 800 / La Cantarelle								
	Les Iles	07:44	07:44	08:21	09:20	10:19	11:20		13:51
Hôpital		07:45	07:45	08:22	09:21	10:20	11:21		13:52
	Nelson Mandela							11:59	13:52
Causse D'Auge			07:46						
	Causse D'Auge La Draine			07:51					
	Causse D'Auge La Tendelle			07:53					
	Nelson Mandela								
	Viaduc de Rieucros	07:46							13:53
	Lycée E. Peylavin	07:47							13:54
	Europe / Le Gévaudan	07:48							13:55
Les Boulaines		07:49							13:56
Les Boulaines		07:49							13:56
	Le Gévaudan	07:50							13:57
	J. Gutenberg	07:51							
	A. Einstein	07:52							
	Europe	07:54							13:58
	Lycée E. Peylavin	07:55							14:00
	Viaduc de Rieucros 2	07:55							14:05
	Viaduc de Rieucros	07:56							14:06
Hôpital		07:57						12:08	14:07
	Correspondances de (en sens inverse la ligne 2 à	08:10		08:17	09:25	10:25	11:24	12:14	14:05

La lecture de la grille horaire se fait de haut en bas et de gauche à droite.

De 14h07 à 19h37
Ligne 1
Hôpital >>>>>>> Foirail
En semaine
Période SCOLAIRE
Foirail >>>>>>> Hôpital

Hôpital	14:07	15:10	15:22	16:09	16:22	16:43	17:22	18:12	18:09	18:41	19:01
Viaduc de Rieucros			15:23		16:23		17:23			18:42	19:02
Viaduc de Rieucros 2			15:24		16:24		17:24				
Hôpital										18:43	
Nelson Mandela			15:25		16:25	16:44	17:25				19:03
Les Iris	14:08	15:11		16:09				18:13		18:44	
La Cantanelle / Altitude 600									18:10		
Les Acacias			15:26		16:26	16:45	17:26			18:12	19:04
Georges Brassens / Jacques Brel			15:28		16:28	16:47	17:28				
Les Pins / Les Cybales			15:30		16:30	16:49	17:30				
Chanteperdrix			15:32		16:32	16:51	17:32			18:13	19:05
Les Genevriers											
Les Ecouleux			15:33		16:33	16:52	17:33			18:14	19:06
Bellevue / Le Carnet			15:34		16:34	16:53	17:34			18:15	19:07
Gare SNCF	14:09	15:12		16:10							
Gare Routière				15:36							
Port de Berlière				15:37							
Paulin Daudé / La Vermède	14:10	15:13	15:39	16:11	16:38	16:55	17:36			18:17	
Terres Bleues	14:13	15:16	15:41	16:14	16:39	16:58	17:39			18:20	
Fontanilles	14:14	15:17	15:42	16:15	16:40	16:59	17:40			18:21	
Lydie Notre Dame	14:15	15:18	15:43	16:16	16:41	17:00	17:41			18:22	
Bellessagne											
Mirandol	14:16	15:19	15:44	16:17	16:42	17:01	17:42			18:23	
Le Villaret / Marie Bréchet	14:17	15:20	15:45	16:18	16:43	17:02	17:43			18:24	
La Vermède / Paulin Daudé											
Gare Routière										19:45	19:09
Marie Ch. De Gaulle										18:46	19:10
Th. Roussel	14:19	15:22	15:47	16:20	16:45	17:04	17:45			18:26	19:11
Les Eglantiers											
Castelnac / Fg. Montbel											
Agues-Passes	14:20	15:23	15:48	16:21	16:50	17:06	17:50			18:15	19:12
Foirail		15:24								18:21	
Foirail		15:24								18:21	
Marie Soubeyran / Th. Roussel		15:25								18:29	
Agues-Passes / Jean Jaures		15:27								18:31	
Mendonès / Gorges du Tarn / Le Turf		15:29								18:33	
Ransilles / Mendonès		15:31								18:35	
Jean Jaures		15:33								18:37	
Foirail	14:21	15:24	15:49	16:22	16:51	17:06	17:51	18:16	18:38	19:49	19:13
Correspondances (en min)	00:22	00:14	00:11	00:11	00:17	00:12	00:24	00:09		00:23	00:03
avec la ligne 2 à	14:43	15:37	16:09	16:33	17:08	17:17	18:15	18:24		19:12	19:15
Foirail	14:21	15:49		16:51	17:06						
Marie Soubeyran	14:22	15:50		16:52	17:07						
Port de Berlière	14:23	15:51		16:53	17:08						
Gare Routière	14:24	15:52		16:54	17:09						
Gare Routière	14:46	16:09		17:10	17:16						
Agues-Passes	14:41	16:10		17:09	17:16						
Foirail	14:42	16:11		17:10	17:16						

De 14h07 à 19h37
Ligne 1
Hôpital >>>>>>> Foirail
En semaine
Période SCOLAIRE
Foirail >>>>>>> Hôpital

Foirail	14:43	15:12	15:38	16:12	16:33	17:11	17:41	17:56	18:18	18:54	19:16
Marie Soubeyran	14:44	15:13	15:39	16:13	16:34	17:12	17:42	17:57	18:19	18:52	19:16
Port de Berlière								17:58			
Le Villaret	14:45	15:14	15:40	16:14	16:35	17:13	17:43		18:20	18:53	19:17
Les Bancals	14:46	15:15	15:41	16:15	16:36		17:44		18:21	18:54	19:18
Bellessagne						17:14					
Terres Bleues	14:47	15:16	15:42	16:16	16:37	17:15	17:45		18:22	18:55	19:19
Fontanilles	14:48	15:17	15:43	16:17	16:38	17:17	17:46		18:23	18:56	19:20
Lydie Notre Dame	14:49	15:18	15:44	16:18	16:39	17:18	17:47		18:24	18:57	19:21
Bellessagne											
Mirandol											
Le Villaret / Marie Bréchet									18:25		18:58
La Vermède / Paulin Daudé	14:50	15:19	15:45	16:19	16:40	17:19	17:48				19:22
Gare Routière									18:27		
Port de Berlière									18:28		
Le Carnet / Bellevue	14:52	15:47				17:50			18:29		19:24
Les Fleurs / Les Marguerites											
Altitude 600 / La Cantanelle											
Hôpital											
Nelson Mandela											
Les Acacias											
Les Ecouleux	14:54	15:49				17:52			18:31		19:26
Chanteperdrix	14:55	15:50				17:53			18:32		19:27
Les Cybales / Les Pins		15:51							18:33		19:28
Georges Brassens / Jacques Brel		15:53							18:35		19:30
Les Acacias	14:56	15:56				17:54			18:36		19:31
Altitude 600 / La Cantanelle	14:57	15:57				17:55			18:39		19:34
Les Iris		15:21									
Hôpital	14:59	15:22	15:59	16:22	16:43	17:22	17:57	18:00	18:41	19:01	19:36
Nelson Mandela									18:01		
Causse D'Auge									18:04		
Causse D'Auge La Draine									18:06		
Causse D'Auge La Tendelle									18:08		
Nelson Mandela									18:11		
Viaduc de Rieucros	15:00	16:00				17:58					19:37
Lydie E. Payllavin	15:01	16:01				17:59					
Europe / Le Gévaudan	15:02					18:00					
Les Boulaines	15:03					18:01					
Les Boulaines	15:05					18:01					
Le Gévaudan	15:06					18:02					
J. Gutenberg						18:03					
A. Einstein						18:04					
Europe	15:07	16:07				18:05					
Lydie E. Payllavin	15:08	16:08				18:06					
Viaduc de Rieucros 2	15:09	16:09				18:07					
Viaduc de Rieucros	15:09	16:07				18:08					
Hôpital	15:10	16:08				18:09	18:12				
Correspondances de (en min)	00:09	00:11				00:09					
avec la ligne 2 à	15:16	16:17				18:08					

La lecture de la grille horaire se fait de haut en bas et de gauche à droite.

De 07h15 à 14h17
Ligne 2
En semaine
 Période SCOLAIRE

De 07h15 à 14h17
Ligne 2
En semaine
 Période SCOLAIRE

Les Boulaines	07:15	07:19	07:54	08:22	08:49	09:56	11:00	11:37	12:00	12:30	13:38
Les Sauvages	07:17				09:01	09:57	11:02				
Chabannes / Chabannes 2		07:16	07:55	08:23	09:03	09:59	11:04	11:38	12:01	12:31	13:31
Chabrils Village		07:20									
Chabrils		07:21	07:56	08:24	09:04	10:00	11:05	11:39	12:02	12:32	13:32
Le Gévaudan	07:19	07:23	07:58	08:26	09:06	10:02	11:07	11:41	12:04	12:34	13:34
Valcroze	07:20		07:59	08:27	09:07	10:03	11:08				13:35
Valcroze 2	07:23		08:02	08:30	09:10	10:06	11:11				13:38
Europe	07:24	07:24	08:03	08:31	09:11	10:07	11:12	11:42	12:05	12:35	13:39
Lyote E. Paytavin	07:25	07:25	08:05	08:32	09:12	10:08	11:13	11:43	12:06	12:36	13:40
Aurac		07:26	08:06	08:33	09:13	10:09	11:14	11:44	12:07	12:37	13:41
Les Hauts de Rieucros		07:27	08:07	08:34	09:14	10:10	11:15	11:45	12:08	12:38	13:42
En Croizats 2		07:29	08:09	08:36	09:16	10:12	11:17	11:47			
Le Chapitre		07:30	08:10	08:37	09:17	10:13	11:18	11:47			
En Croizats		07:31	08:11	08:38	09:18	10:14	11:19	11:49			
Pont Roupi		07:33	08:13	08:40	09:20	10:16	11:21	11:49	12:09	12:39	13:43
Mendozière / Gorges du Tarn		08:14			09:21	10:17	11:22		12:40		13:44
Le Tuff		08:15			09:22	10:18	11:23		12:41		13:45
Ramilles / Mendozière		08:16			09:23	10:19	11:24		12:42		13:46
Jean Jaures		07:34	08:18	08:41	09:25	10:21	11:26	11:50	12:10	12:44	13:48
Viaduc de Rieucros 2	07:28										
Viaduc de Rieucros	07:27										
Hôpital		07:28									
Les Iles		07:29									
Gare Rostière											
Gare SNCF											
Gare Rostière											
Pont de Berlière											
Mairie Charles de Gaulle											
Th. Rousseau											
Aigues-Passes											
Foirail		07:36	08:19	08:42	09:26	10:22	11:27	11:51	12:11	12:46	13:49
Correspondances de Jan. mai		08:06					08:13	08:23	08:53	09:05	
avec la ligne 1.3		07:41					11:49	12:14	12:14	12:50	
Foirail		07:34	08:19	08:42	09:26	10:22	11:27	11:51	12:11	12:46	13:49
Mairie Soubeyran		07:35	08:20	08:43	09:27	10:23	11:28	12:14	12:46	13:27	13:50
Le Villaret		07:40		08:44							
Pont de Berlière		08:21				10:24		11:54			13:51
Les Bancels		07:41		08:45							
La Verrière / Paulin Daude		07:42		08:46					12:05		13:53
Gare Rostière / La Verrière	07:31										
Gare Rostière		07:44	08:22	08:46		10:25					
Gare Rostière		08:04	08:36	08:50		10:43					
Pont de Berlière				08:51							
Mirandol	07:32							12:06			13:54
Le Villaret / Mairie Berlière	07:33							12:07			13:55
Th. Rousseau	07:35			08:53		09:57		12:09	12:15	12:47	13:28
Aigues-Passes	07:36	08:02	08:37	08:54		09:53	10:43	12:10	12:16	12:48	13:29
Jean Jaures				08:55		09:54		12:17	12:49		13:30

Pont Roupi													
En Croizats 2													
Le Chapitre													
En Croizats													
Pont Roupi													
Mendozière / Gorges du Tarn				08:56	09:55				12:18	12:50	13:51		
Le Tuff				08:57	09:56				12:19	12:51	13:52		
Ramilles / Mendozière				08:58	09:57				12:20	12:52	13:53		
Pont Roupi													
En Croizats 2													
Le Chapitre													
En Croizats													
Pont Roupi													
Jean Jaures				09:00	09:59				12:22	12:54	13:55		
Foirail		07:37	08:03	08:38	09:01	10:00	10:44		12:11	12:23	12:56	13:58	13:58
Correspondances de Jan. mai		07:34			08:07	08:10					08:02		
avec la ligne 1.3		07:41			08:06	10:10					13:38		
Foirail		07:40	08:06	08:38	09:34	10:44	11:50	11:54	12:13		13:13	14:03	
Mairie Soubeyran		07:41	08:06	08:39	09:35	10:45	11:51	11:55	12:14		13:14	14:04	
Pont de Berlière							11:12						
Paulin Daude							11:13						
La Verrière							11:14						
Mirandol							11:15						
Le Villaret							11:16						
Mairie Berlière							11:17						
Les Bancels													
La Verrière													
Paulin Daude													
Hôpital				08:52									
Les Iles				08:53									
Viaduc de Rieucros				08:54									
Th. Rousseau	07:43	08:07	08:40		09:36	10:46	11:16	11:36	12:15		13:15	14:05	
Aigues-Passes	07:45	08:08	08:41		09:37	10:47	11:19	11:37	12:16		13:16	14:06	
Jean Jaures	07:46	08:09	08:42		09:38	10:48	11:20	11:38	12:17		13:17	14:07	
Mendozière / Gorges du Tarn			08:43		09:39	10:49	11:21	11:39				14:08	
Le Tuff			08:44		09:40	10:50	11:22	11:40				14:09	
Ramilles / Mendozière			08:45		09:41	10:51	11:23	11:41				14:10	
Pont Roupi	07:47	08:10	08:47		09:43	10:53	11:25	11:43	12:18		13:18	14:12	
En Croizats 2		08:12			09:45		11:45				13:20		
Le Chapitre		08:13			09:46		11:46				13:21		
En Croizats		08:14			09:47		11:47				13:22		
Les Hauts de Rieucros	07:48	08:16	08:48		09:49	10:54	11:26	11:48	12:19		13:24	14:13	
Aurac	07:49	08:17	08:49		09:50	10:55	11:27	11:50	12:20		13:25	14:14	
Lyote E. Paytavin	07:50	08:18	08:50	08:55	09:51	10:56	11:28	11:51	12:21		13:26	14:15	
Europe	07:51	08:19	08:51	08:56	09:52	10:57	11:29	11:52	12:22		13:27	14:16	
Valcroze							11:30	11:53	12:23				
Valcroze 2							11:33	11:56	12:24				
Le Gévaudan	07:53	08:19	08:51	08:56	09:53	10:57	11:24	11:57	12:27		13:27	14:16	
Les Boulaines		07:52	08:20	08:52	09:53	10:58	11:35	11:58	12:28		13:28	14:17	

La lecture de la grille horaire se fait de haut en bas et de gauche à droite.

21
De 13h52 à 19h27
Ligne 2
En semaine
Période SCOLAIRE

Les Boulaines >>>> Foirail
Les Boulaines >>>> Foirail

Les Boulaines	13:52	14:19	15:10		16:02	16:02	16:56	17:36	18:02	18:41
Les Sauvages	13:54				16:04	16:04	16:58			18:43
Chabannes / Chabannes 2	13:56	14:20	15:11		16:06	16:06	17:00	17:36	18:03	18:45
Châtillon Village					16:10	16:10	17:04			18:49
Chabrès	13:57	14:21	15:12		16:11	16:11	17:05	17:37	18:04	18:50
Le Gévaudan	13:59	14:23	15:14		16:13	16:13	17:07	17:39	18:06	18:52
Valcroze					16:18	16:48		16:44		
Valcroze 2	14:03	14:27	15:18		16:20	16:50		16:47		
Europe	14:04	14:28	15:19		16:22	16:52	16:48	17:08	17:40	18:07
Lycee E. Peytavin	14:05	14:29	15:20		16:24	16:54	16:49	17:09	17:41	18:08
Aubrac	14:06	14:30	15:17		16:26	16:56	17:10	17:42	18:09	18:55
Les Hauts de Rieucros	14:07	14:31	15:18		16:28	16:58	17:11	17:43	18:10	18:56
En Croozas 2	14:09				16:29	16:59		17:45		19:00
Le Chapitre	14:10				16:30	17:00		17:46		19:01
En Croozas	14:11				16:31	17:01		17:47		19:02
Port Rouff	14:13	14:37	15:19		16:33	17:03	17:12	17:49	18:11	19:02
Mendozière / Gorges du Tam	14:14	14:38	15:20		16:34	17:04	17:13	17:50		19:03
Le Tuff	14:15	14:39	15:21		16:35	17:05	17:14	17:51		19:04
Ranilles	14:16	14:40	15:22		16:36	17:06	17:15	17:52		19:05
Jean Jaures	14:18	14:42	15:23		16:38	17:08	17:17	17:54	18:12	19:07
Vaduc de Rieucros 2									18:49	
Vaduc de Rieucros									18:50	
Hôpital									18:51	
Les Iles									18:52	
Gare Rocière									18:53	
Gare SNCP									18:54	
Gare Rocière									18:55	
Port de Berlière									18:56	
Maire Charles de Gaulle									18:57	
Th. Rousseau									18:58	
Aigues-Passes									18:59	
Foirail	14:19	14:38	15:24	15:53	16:12	16:26	17:08	17:58	18:13	19:08
Correspondances de jonction avec la ligne 1 à	14:43	15:28	16:38	16:52	16:33	16:33	17:11	17:45	18:18	19:15
Foirail	14:19	15:24	16:21	16:30	16:14		17:18		18:28	
Mairie Soubeyran	14:20	15:25	16:22	16:01	16:15		17:19		18:29	
Le Villaret									18:37	
Les Barcoles									18:38	
Paulin Dausé / La Vernède	14:21		15:21						18:39	
Le Vernède									18:40	
Gare Rocière			15:24						18:41	
Gare Rocière			15:26						18:43	
Port de Berlière									18:44	
Paulin Dausé / La Vernède	14:23								18:45	
Mirandol	14:24								18:46	
Le Villaret / Mairie Bréteix	14:25								18:47	
Th. Rousseau	14:27	15:26	16:02	16:16					18:30	
Aigues-Passes	14:28	15:27	16:03	16:17			17:39		18:31	
Jean Jaures	14:29	15:28	16:04	16:18					18:32	

La lecture de la grille horaire se fait de haut en bas et de gauche à droite.

21
De 13h52 à 19h27
Ligne 2
En semaine
Période SCOLAIRE

Les Boulaines >>>> Foirail
Les Boulaines >>>> Foirail

Port Rouff										
En Croozas 2										
Le Chapitre										
En Croozas										
Port Rouff										
Mendozière / Gorges du Tam	15:29		16:05	16:19						18:33
Le Tuff	15:30		16:06	16:20						18:34
Ranilles	15:31		16:07	16:21						18:35
En Croozas 2										
Le Chapitre										
En Croozas										
Port Rouff										
Jean Jaures	15:33		16:08	16:23						18:37
Foirail	14:29	15:34	16:41	16:17	16:24		17:48		18:38	
Correspondances de jonction avec la ligne 1 à	14:43	15:38	16:33	16:33	16:33		17:45		18:35	
Foirail	14:43	16:37	16:41	16:25		16:33	17:08	17:48	18:15	19:12
Mairie Soubeyran	14:44	15:38	16:42	16:34		16:34	17:09	17:41	18:16	19:13
Port de Berlière	14:45		16:43	16:35		16:35	17:10		18:17	
Paulin Dausé	14:46		16:44	16:36		16:36	17:11		18:18	
La Vernède	14:47		16:45	16:37		16:37	17:12		18:19	
Mirandol	14:48		16:46	16:38		16:38	17:13		18:20	
Le Villaret	14:49	15:39	16:47	16:39		16:39	17:14		18:21	
Mairie Bréteix	14:50	15:40	16:48	16:40		16:40	17:15		18:22	
Les Barcoles		15:40					16:36			
La Vernède		15:41					16:37			
Paulin Dausé		15:42					16:38			
Les Iles		15:43					16:39			
Hôpital		15:44					16:40			
Vaduc de Rieucros		15:45					16:41			
Th. Rousseau	14:51	15:49		16:41			17:16	17:42	18:23	19:14
Aigues-Passes	14:52	15:50		16:42			17:17	17:43	18:24	19:15
Jean Jaures	14:53	15:51		16:43			17:18	17:44	18:25	19:16
Mendozière / Gorges du Tam	14:54									
Le Tuff	14:55									
Ranilles	14:56									
En Croozas 2	14:56	15:52		16:44			17:23	17:45	18:26	19:17
Le Chapitre	14:57	15:53		16:45			17:24	17:46	18:27	19:18
En Croozas	14:58	15:54		16:46			17:25	17:47	18:28	19:19
Les Hauts de Rieucros	14:59	15:55		16:47			17:26	17:48	18:29	19:20
Aubrac	15:00	15:56		16:48			17:27	17:49	18:30	19:21
Lycee E. Peytavin	15:01	15:49	16:00	16:52		16:42	17:28	17:53	18:34	19:22
Europe	15:02	15:47	16:01	16:53		16:43	17:29	17:54	18:35	19:23
Valcroze	15:03	15:48		16:54		16:44	17:28	17:55	18:36	19:22
Valcroze 2	15:06						17:31	17:56	18:39	19:25
Le Gévaudan	15:07		16:01	16:55		16:45	17:32	17:59	18:42	19:26
Les Boulaines	15:08		16:02	16:54		16:46	17:33	17:59	18:41	19:27



En semaine		VACANCES SCOLAIRES						Hôpital >>>>> Foirail				Foirail >>>>> Hôpital			
Valeur de Révision 07/14															
Arrêt	07/15	07/16	08/31	09/14	09/28	11/29	12/27	14/18	16/08	17/06	18/04	18/30	19/28		
Nelson Mandela	07:49	07:58	08:07	08:16	08:25	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37		
Classe d'Auge (2 arrêts)	07:58	08:07	08:16	08:25	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46		
Nelson Mandela / Victor Hugo	07:58	08:07	08:16	08:25	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46		
Louis L. Fournier / Louise	08:07	08:16	08:25	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55		
Chapelle /	08:16	08:25	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04		
George L. Fournier /	08:25	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13		
Victor Hugo /	08:34	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22		
Nelson Mandela	08:43	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31		
Hôpital	08:52	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40		
La Cantarelle /	09:01	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49		
La Cantarelle /	09:10	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58		
Cl. Brasseur /	09:19	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07		
Chapelle /	09:28	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16		
Les Sables /	09:37	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25		
Les Fleurs /	09:46	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34		
Les Fleurs /	09:55	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43		
Tiers Rue /	10:04	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52		
Tiers Rue /	10:13	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01		
Tiers Rue /	10:22	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10		
Lycée Notre Dame	10:31	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19		
Miravalles	10:40	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28		
Miravalles	10:49	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37		
Le Village /	10:58	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46		
Le Village /	11:07	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55		
Le Village /	11:16	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04		
Le Village /	11:25	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13		
Point de Service /	11:34	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22		
Point de Service /	11:43	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31		
Point de Service /	11:52	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40		
Point de Service /	12:01	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49		
Point de Service /	12:10	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58		
Point de Service /	12:19	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07		
Point de Service /	12:28	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16		
Point de Service /	12:37	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25		
Point de Service /	12:46	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34		
Point de Service /	12:55	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43		
Point de Service /	13:04	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52		
Point de Service /	13:13	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01		
Point de Service /	13:22	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10		
Point de Service /	13:31	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19		
Point de Service /	13:40	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28		
Point de Service /	13:49	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37		
Point de Service /	13:58	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46		
Point de Service /	14:07	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55		
Point de Service /	14:16	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04		
Point de Service /	14:25	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13		
Point de Service /	14:34	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22		
Point de Service /	14:43	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31		
Point de Service /	14:52	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40		
Point de Service /	15:01	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49		
Point de Service /	15:10	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58		
Point de Service /	15:19	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07		
Point de Service /	15:28	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16		
Point de Service /	15:37	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25		
Point de Service /	15:46	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34		
Point de Service /	15:55	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43		
Point de Service /	16:04	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52		
Point de Service /	16:13	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01		
Point de Service /	16:22	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10		
Point de Service /	16:31	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19		
Point de Service /	16:40	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28		
Point de Service /	16:49	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37		
Point de Service /	16:58	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46		
Point de Service /	17:07	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55		
Point de Service /	17:16	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04		
Point de Service /	17:25	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13		
Point de Service /	17:34	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22		
Point de Service /	17:43	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31		
Point de Service /	17:52	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31	19:40		
Point de Service /	18:01	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31	19:40	19:49		
Point de Service /	18:10	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31	19:40	19:49	19:58		
Point de Service /	18:19	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31	19:40	19:49	19:58	20:07		
Point de Service /	18:28	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31	19:40	19:49	19:58	20:07	20:16		
Point de Service /	18:37	18:46	18:55	19:04	19:13	19:22	19:31	19:40	19:49	19:58	20:07				

Ligne 2		En semaine										Les Boulaines >>>> Foirail		Foirail >>>> Les Boulaines	
VACANCES SCOLAIRES		07:38	07:47	08:46	09:24	10:40	11:32	12:25	14:24	16:08	16:29	18:11	18:47		
Les Boulaines	Les Sauvagnes			08:28		11:34		14:29		16:13		18:15			
	Chobannes 2	07:21	07:40	08:47	09:26	10:41	11:33	12:26	14:28	16:12	17:06	18:12	19:48		
	Chobannes	07:21	07:40	08:48	09:28	10:42	11:34	12:27	14:29	16:13	17:07	18:13	19:49		
	Chaberts	07:24	07:31	08:30	09:31	10:44	11:36	12:29	14:31	16:15	17:09	18:15	19:51		
	Le Gévouan	07:25	07:32	08:31	09:32	10:45	11:48	12:30	14:32	16:16	17:04	18:16	19:52		
Valence	Valence 2	07:28	07:55	08:54	09:35	10:48	11:43	12:35	14:35	16:19	17:07	18:19	19:55		
	Europe	07:29	07:56	08:55	09:36	10:49	11:44	12:34	14:35	16:20	17:08	18:20	19:56		
	Lycée E. Peytavin	07:30	07:57	08:56	09:37	10:50	11:45	12:37	14:37	16:21	17:09	18:21	19:57		
	Austrac	07:31	07:58	08:57	09:38	10:51	11:46	12:36	14:38	16:22	17:10	18:22	19:58		
	Les Hauts de Rauxos	07:32	07:59	08:58	09:39	10:52	11:47	12:37	14:39	16:23	17:11	18:23	19:59		
	En Crouzas 2			08:41	09:54	11:43		14:41		16:26	17:13	18:25			
Le Chapuis	En Crouzas			09:42	10:55	11:56		14:42		16:28	17:14	18:26			
	En Crouzas			09:43	10:56	11:51		14:43		16:27	17:15	18:27			
	Port Rouge	07:33	08:00	08:59	09:40	10:53	11:53	12:35	14:45	16:29	17:17	18:24	19:06		
	Mendozain / Orgaz du Tam	08:01	08:00	08:48	09:29	11:44	12:26	14:48	16:31	17:18	18:25	19:06			
	Le Tuff	08:02	08:01	08:47	09:28	11:00	11:55	12:40	14:47	16:31	17:18	18:25	19:07		
Ranilles	Mendozain	08:03	08:02	08:48	09:29	11:01	11:56	12:41	14:48	16:32	17:20	18:27	19:08		
	Mendozain	08:04	08:03	08:49	09:30	11:02	11:57	12:42	14:49	16:33	17:21	18:28	19:09		
	Jean Jaures	07:34	08:05	09:04	09:55	11:03	11:54	12:43	14:52	16:40	17:28	18:29	19:10		
	Foirail	07:38	08:06	08:05	08:51	11:04	11:30	12:44	14:31	16:41	17:23	18:20	19:11		
	Carrefour de la rue de la	08:06	08:13	08:18	08:17	08:16		08:22	08:20	08:20	08:20	08:20			
	Avec la ligne 1 à	07:41	08:19	08:23	08:26	11:15	11:26		14:57	17:24	18:38	19:14			
	Foirail	08:06		08:51				12:30		14:20					
	Marie Gouberan	08:07		08:52				13:00		17:24					
	Port de Berlais	08:08		08:53				13:03	→ Terres Rouges	17:25					
	Gare Routière	08:09		08:54				13:05	→ Fontaines	17:26					
	Gare Routière	08:20		09:14				13:07	→ La Verrière	17:45					
	Alger-Viviers	08:20		09:15				13:12		18:48					
	Foirail	08:30		09:16				13:13		17:47					
	Foirail	07:37	08:32	09:08	09:19	11:11	12:00	14:03	14:38	15:47	16:38	17:50	18:33	19:13	
	Marie Gouberan	07:38	08:33	09:09	09:20	11:12	12:01	14:04	14:40	15:49	16:50	17:51	18:34	19:14	
	Th. Rousseau	07:39	08:34	09:10	09:21	11:13	12:02	14:05	14:41	15:49	16:40	17:52	18:35	19:15	
	Alger-Viviers	07:40	08:35	09:11	09:22	11:14	12:03	14:06	14:42	15:50	16:41	17:53	18:36	19:16	
	Jean Jaures	07:41	08:36	09:12	09:23	11:15	12:04	14:07	14:43	15:51	16:42	17:54	18:37	19:17	
	Mendozain / Orgaz du Tam	08:01	08:13	09:24	11:08	12:10	14:08	14:44	15:52	16:43	17:56	18:39			
	Le Tuff	08:38	08:34	09:25	11:07	12:11	14:09	14:45	15:53	16:44	17:58	18:39			
	Ranilles	08:39	08:15	09:26	11:08	12:12	14:10	14:46	15:54	16:45	17:57	18:40			
	Mendozain	08:40	08:16	09:27	11:09	12:13	14:11	14:47	15:55	16:46	17:58	18:41			
	Port Rouge	07:42	08:41	09:17	09:28	11:20	12:14	14:12	14:48	15:47	17:50	18:42	19:18		
	En Crouzas 2			08:32	11:22	12:16		14:14		15:53	16:40	18:01			
Le Chapuis	En Crouzas 2			08:31	11:23	12:17	14:15	14:51	15:56	16:50	18:02				
	En Crouzas			08:32	11:24	12:18	14:16	14:52	15:57	16:51	18:03				
	Les Hauts de Rauxos	07:43	08:42	09:18	09:24	11:25	12:20	14:18	14:54	15:53	16:02	18:43	19:19		
	Austrac	07:44	08:43	09:19	09:26	11:27	12:21	14:19	14:55	15:54	16:06	18:44	19:20		
	Lycée E. Peytavin	07:45	08:44	09:20	09:26	11:28	12:22	14:20	14:56	15:55	16:07	18:45	19:21		
	Europe	07:46	08:45	09:21	09:27	11:29	12:23	14:21	14:57	15:56	16:08	18:46	19:22		
Valence	Valence 2											18:23			
	Valence											19:28			
	Le Gévouan	07:48	08:45	09:21	09:27	11:30	12:24	14:22	14:58	15:56	16:08	18:48	19:24		
Les Boulaines		07:47	08:46	09:22	09:28	11:30	12:24	14:22	14:58	15:57	16:09	18:47	19:23		

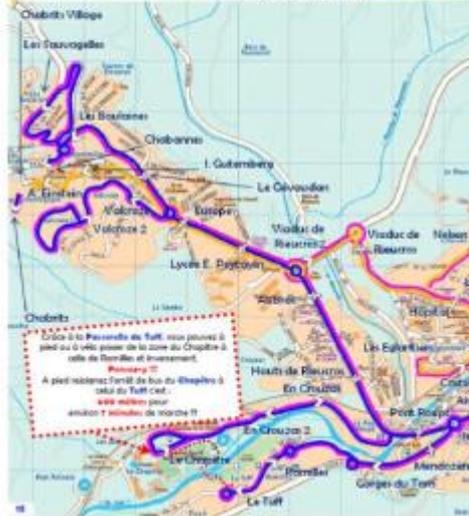
Plan du réseau

VACANCES SCOLAIRES

Sens des arrêts de bus :

En semaine :
 Ligne 1 : →
 Ligne 2 : →
 Ligne 3 : →

Le samedi :
 Ligne 3 : →



En stationnant gratuitement au parking du Lot (Parking ouvert face à Hyper U) et depuis les arrêts Ranilles ou Le Tuff vers le centre ville, c'est :

- Un ticket valable 3 heures,
- Toujours un tarif unique à 0,80 €.



La lecture de la grille horaire se fait de haut en bas et de gauche à droite.

Hôpital > Charleperdrix > Fontanilles > Castiblac > Feizal
 > Ramiers > Le Chapitre > Le Chapitre > Ramiers > Feizal
 Les Boulanières > Valcroze > Le Chapitre > Ramiers > Feizal
 > Fontanilles > Castiblac > Feizal > Hôpital

Le samedi TOUTE L'ANNEE

26

Vallée de Rieuzos 07:50						
Hôpital	07:50	09:21	11:13	13:27	15:48	17:42
Vallée de Rieuzos / Néron Mandat	07:51	09:22	11:14	13:28	15:49	17:43
La Castanille / Abbeville 08:00	07:52	09:23	11:15	13:29	15:50	17:44
Les Ançois	07:53	09:24	11:16	13:30	15:51	17:45
Georges Simeoni / Jacques Bru	07:54	09:25	11:17	13:31	15:52	17:46
Les Pins / Les Cytises	07:55	09:26	11:18	13:32	15:53	17:47
Charleperdrix 07:56	07:56	09:27	11:19	13:33	15:54	17:48
Les Depietris / Les Escourals	07:57	09:28	11:20	13:34	15:55	17:49
Les Fleurs / Les Marguerites	07:58	09:29	11:21	13:35	15:56	17:50
Reliance / Le Carrel	07:59	09:30	11:22	13:36	15:57	17:51
Gare Rivière	08:00	09:31	11:23	13:37	15:58	17:52
Point de Barrière	08:01	09:32	11:24	13:38	15:59	17:53
Paulin Douze / La Vernède	08:02	09:33	11:25	13:39	16:00	17:54
Ternes Bleues	08:03	09:34	11:26	13:40	16:01	17:55
Fontanilles	08:04	09:35	11:27	13:41	16:02	17:56
Lycée Notre Dame / Miraval	08:05	09:36	11:28	13:42	16:03	17:57
Le Village / Marie Brichet	08:06	09:37	11:29	13:43	16:04	17:58
Th. Rousseau	08:07	09:38	11:30	13:44	16:05	17:59
Les Eglantiers/Castiblac/Pg. Morsac	08:08	09:39	11:31	13:45	16:06	18:00
Argens-Passens	08:09	09:40	11:32	13:46	16:07	18:01
Jean Jaures / Georges du Yam	08:10	09:41	11:33	13:47	16:08	18:02
Le Tuf	08:11	09:42	11:34	13:48	16:09	18:03
Mercosins	08:12	09:43	11:35	13:49	16:10	18:04
Ramiers	08:13	09:44	11:36	13:50	16:11	18:05
Point Bousq	08:14	09:45	11:37	13:51	16:12	18:06
En Croisade 2/Le Chapitre/En Croisade	08:15	09:46	11:38	13:52	16:13	18:07
Les Hauts de Rieuzos / Aubrac	08:16	09:47	11:39	13:53	16:14	18:08
Les Hauts de Rieuzos / Aubrac	08:17	09:48	11:40	13:54	16:15	18:09
Lycée F. Peyramon / Europe 2 / Le Désertain	08:18	09:49	11:41	13:55	16:16	18:10
Les Boulanières	08:19	09:50	11:42	13:56	16:17	18:11
Les Boulanières	08:20	09:51	11:43	13:57	16:18	18:12
Les Sauvignettes	08:21	09:52	11:44	13:58	16:19	18:13
Quilanes / Charleperdrix 2	08:22	09:53	11:45	13:59	16:20	18:14
Charleperdrix / Le Chapitre	08:23	09:54	11:46	14:00	16:21	18:15
Valcroze / Valcroze 2	08:24	09:55	11:47	14:01	16:22	18:16
Europe / Lycée F. Peyramon	08:25	09:56	11:48	14:02	16:23	18:17
Aubrac / Les Hauts de Rieuzos	08:26	09:57	11:49	14:03	16:24	18:18
En Croisade 1/Le Chapitre/En Croisade	08:27	09:58	11:50	14:04	16:25	18:19
Point Bousq / Georges du Yam	08:28	09:59	11:51	14:05	16:26	18:20
Le Tuf	08:29	10:00	11:52	14:06	16:27	18:21
Mercosins	08:30	10:01	11:53	14:07	16:28	18:22
Ramiers	08:31	10:02	11:54	14:08	16:29	18:23
Jean Jaures	08:32	10:03	11:55	14:09	16:30	18:24
Feizal	08:33	10:04	11:56	14:10	16:31	18:25
Feizal	08:34	10:05	11:57	14:11	16:32	18:26
Marie Soubeyran / Le Village	08:35	10:06	11:58	14:12	16:33	18:27
Les Miraval / Ternes Bleues	08:36	10:07	11:59	14:13	16:34	18:28
Fontanilles	08:37	10:08	12:00	14:14	16:35	18:29
Lycée Notre Dame	08:38	10:09	12:01	14:15	16:36	18:30
La Vernède / Paulin Douze	08:39	10:10	12:02	14:16	16:37	18:31
Miraval / Le Village	08:40	10:11	12:03	14:17	16:38	18:32
Marie Brichet	08:41	10:12	12:04	14:18	16:39	18:33
Th. Rousseau	08:42	10:13	12:05	14:19	16:40	18:34
Les Eglantiers/Castiblac/Pg. Morsac	08:43	10:14	12:06	14:20	16:41	18:35
Argens-Passens	08:44	10:15	12:07	14:21	16:42	18:36
Feizal	08:45	10:16	12:08	14:22	16:43	18:37
Feizal	08:46	10:17	12:09	14:23	16:44	18:38
Marie Soubeyran	08:47	10:18	12:10	14:24	16:45	18:39
Point de Barrière / Les Im	08:48	10:19	12:11	14:25	16:46	18:40
Le Carrel / Reliance / Les Escourals	08:49	10:20	12:12	14:26	16:47	18:41
Charleperdrix	08:50	10:21	12:13	14:27	16:48	18:42
Les Ançois/Abbeville 08:51	08:51	10:22	12:14	14:28	16:49	18:43
Hôpital	08:52	10:23	12:15	14:29	16:50	18:44
Vallée de Rieuzos	08:53	10:24	12:16	14:30	16:51	18:45
Lycée F. Peyramon / Europe	08:54	10:25	12:17	14:31	16:52	18:46
Valcroze / Valcroze 2 / Le Désertain	08:55	10:26	12:18	14:32	16:53	18:47
Les Boulanières	08:56	10:27	12:19	14:33	16:54	18:48

Pour tous rendre au Centre-ville lorsque Feizal n'est pas desservi, veuillez descendre aux arrêts : Marie Brichet ou Th. Rousseau ou Argens-Passens, dont les horaires sont sur fond rouge.

2. Kilométrage :

Nombre de jour				Km journalier		Km annuel		Km Total
1er Semestre	2ème Semestre	Total - Nombre de jour		En Charges	À Vide	En Charges	À Vide	
110	86	196	Semaine scolaire	747,00	49,40	146412,00	9682,40	156094,40
16	41	57	Semaine vacances	423,69	31,72	24150,33	1808,04	25958,37
19	20	39	Samedi scolaire	283,80	3,60	11068,20	140,40	11208,60
8	5	13	Samedi vacances	288,00	3,60	3744,00	46,80	3790,80
305			Total			Km total parcourus en 2022 : 197052,17		

52	Dimanche
8	Jours fériés ouvrables
365	

3. Heures de conduite :

Nombre de jour				Nombre d'heures journalières		Nombre d'heures annuelles		Total Heures
1er Semestre	2ème Semestre	Total - Nombre de jour		En Charges	À Vide	En Charges	À Vide	
110	86	196	Semaine scolaire	29,62	1,96	5806,22	383,97	6190,19
16	41	57	Semaine vacances	16,80	1,26	957,72	71,70	1029,42
19	20	39	Samedi scolaire	11,25	0,14	438,93	5,57	444,50
8	5	13	Samedi vacances	11,42	0,14	148,47	1,86	150,33
305			Total			Nombre d'heures total en 2022 : 7814,44		

soit 7814:26

52	Dimanche
8	Jours fériés ouvrables
365	

Trafic.

	Réel 1er semestre 2022	Réel 2ème semestre 2022	Réel total 2022
Nombre de validations en période scolaire	119453	83144	202597
- dont le lundi	23901	15540	39442
- dont le mardi	24377	17420	41797
- dont le mercredi	24222	18167	42389
- dont le jeudi	22838	15225	38063
- dont le vendredi	21286	14901	36187
- dont le samedi	2829	1890	4720
Nombre de validations en période de vacances scolaires	4611	3509	8121
- dont le lundi	656	874	1530
- dont le mardi	908	916	1823
- dont le mercredi	592	404	996
- dont le jeudi	751	554	1305
- dont le vendredi	895	359	1253
- dont le samedi	810	403	1213
Nombre de validations en période été	0	11354	11354
- dont le lundi	0	2203	2203
- dont le mardi	0	2235	2235
- dont le mercredi	0	1077	1077
- dont le jeudi	0	1984	1984
- dont le vendredi	0	2774	2774
- dont le samedi	0	1080	1080
TOTAL	124064	98007	222071

Recettes et fraude.

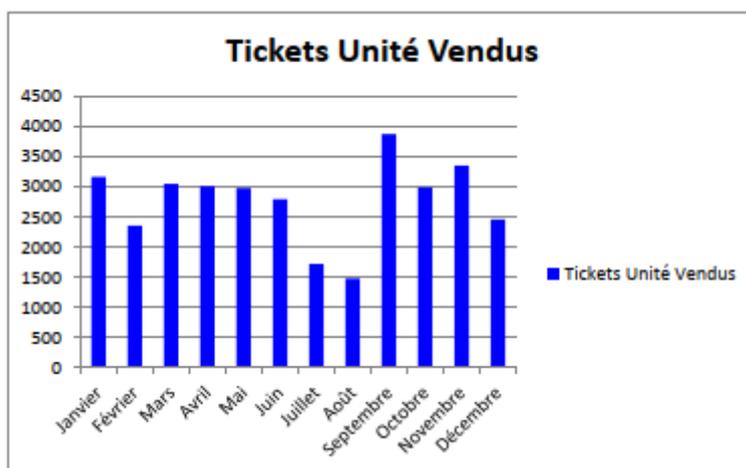
1. Tarifs (aucune modification) :

TITRES DE TRANSPORT	TARIFS	VALIDITÉS
Le ticket à l'unité	0.80 €	1h30
Carnet de 10 unités tout public	5.10 €	1h30
Carte d'abonnement tout public	10.20 €	1 mois
	102.00 €	1 an
Carte d'abonnement Jeunes Etudiants	5.10 €	1 mois
	49.70 €	1 an
Carte Tum Ramassage Scolaire	34.50 €	1 année scolaire, du mois de septembre à juin inclus (hors vacances scolaires zone C)
Carte d'abonnement Ayant-droits sociaux et familles nombreuses	5.10 €	1 mois
	49.70 €	1 an
Carte d'abonnement Séniors	15.30 €	1 an

2. Ventes : par titre, par mois, par point de vente :

Ventes par titres, avec comparatif contractuel 2022	REEL				CONTRACTUEL				ÉCART	
	Nombre Réel	Prix Unitaire TTC	Prix Unitaire HT	Chiffre d'Affaire HT	Nombre Contractuel	Prix Unitaire TTC	Prix Unitaire HT	Chiffre d'Affaire HT	Écart Nombre titres	Écart Chiffre d'Affaire
Ticket Unité	33244	0,80 €	0,73 €	24 177,45 €	40825	0,80 €	0,73 €	29 690,91 €	-18,57%	-18,57%
Carnet 10 Voyages	199	5,10 €	4,64 €	922,64 €	185	5,10 €	4,64 €	857,73 €	7,57%	7,57%
Abonnement mensuel tout public	78	10,20 €	9,27 €	723,27 €	105	10,20 €	9,27 €	973,64 €	-25,71%	-25,71%
Abonnement mensuel scolaire/étudiant	361	5,10 €	4,64 €	1 673,73 €	249	5,10 €	4,64 €	1 154,45 €	44,98%	44,98%
Abonnement mensuel ayants-droits sociaux	222	5,10 €	4,64 €	1 029,27 €	178	5,10 €	4,64 €	825,27 €	24,72%	24,72%
Abonnement annuel tout public	7	102,00 €	92,73 €	649,09 €	8	102,00 €	92,73 €	741,82 €	-12,50%	-12,50%
Abonnement annuel scolaire/étudiant	540	49,70 €	45,18 €	24 398,18 €	430	49,70 €	45,18 €	19 428,18 €	25,58%	25,58%
Abonnement annuel ayants-droits sociaux	27	49,70 €	45,18 €	1 219,91 €	25	49,70 €	45,18 €	1 129,55 €	8,00%	8,00%
Abonnement annuel séniors	61	15,30 €	13,91 €	848,45 €	105	15,30 €	13,91 €	1 460,45 €	-41,90%	-41,90%
Carte Ramassage Scolaire	5	34,50 €	31,36 €	156,82 €	12	34,50 €	31,36 €	376,36 €	-58,33%	-58,33%
TOTAUX	34744			55 798,82 €	42122			56 638,36 €	-17,52%	-1,48%
Navettes Renforcement Tum		321,99 €		292,72 €						
Groupes		522,50 €		475,00 €						
Publicité Panneaux		2 210,00 €		1 841,67 €						
Publicité Covering		735,00 €		612,50 €						
			TOTAL	59 020,70 €						

Ventes Tickets Unité 2022	Nombre	Prix Unitaire TTC	Chiffre d'Affaire TTC
Janvier	3166	0,80 €	2 532,80 €
Février	2358	0,80 €	1 886,40 €
Mars	3052	0,80 €	2 441,60 €
Avril	3011	0,80 €	2 408,80 €
Mai	2979	0,80 €	2 383,20 €
Juin	2796	0,80 €	2 236,80 €
Juillet	1723	0,80 €	1 378,40 €
Août	1477	0,80 €	1 181,60 €
Septembre	3878	0,80 €	3 102,40 €
Octobre	2990	0,80 €	2 392,00 €
Novembre	3353	0,80 €	2 682,40 €
Décembre	2461	0,80 €	1 968,80 €
TOTAUX	33244		26 595,20 €
		C.A. HT	24 177,45 €



Ventes Agences	Chiffre d'Affaire HT
Voyages Boulet	53 227,62 €
Office du Tourisme	2 571,20 €
	55 798,82 €

3. Liste nominative des contrôleurs :

Boulet David
 Boulet Elie
 Boulet Roger

4. Nombre de contrôle par mois :

Janvier 2022	5
Février 2022	4
Mars 2022	5
Avril 2022	4
Mai 2022	5
Juin 2022	5
Juillet 2022	4
Août 2022	4
Septembre 2022	12
Octobre 2022	11
Novembre 2022	12
Décembre 2022	10
Total	81

5. Taux de fraude estimé par mois :

Janvier 2022	< 1%
Février 2022	< 1%
Mars 2022	< 1%
Avril 2022	< 1%
Mai 2022	< 1%
Juin 2022	< 1%
Juillet 2022	< 1%
Août 2022	< 1%
Septembre 2022	< 1%
Octobre 2022	< 1%
Novembre 2022	< 1%
Décembre 2022	< 1%
Moyenne Annuelle	< 1%

Formation, Qualité de Service et pénalités.

1. Taux de course arrivée à leur terminus par mois, par jour, par période (scolaire/vacances):

Service période scolaire : 700 – 173 – 443 – 828

Service période vacances scolaires : 7000 – 8280

Service samedi année : 7003

Service	Ligne	En Avance	À l'heure	Retard de 1min à 4min	TOTAL	Retard de 4min à 10min	Retard de 10min à 20min	Retard de plus de 20min	Total
173	L1	734	391	588	979	339	40	18	2109
173	L2	77	77	145	221	60	5	5	369
443	L2	2048	1350	2617	3967	1063	161	18	7257
8280	L2	1742	1053	1411	2464	533	279	20	5040
700	L1	1094	765	1211	1975	293	14	35	3412
7000	L1	78	38	85	123	40	12	2	255
7003	L3	327	183	254	437	38	5	5	812
828	L2	2437	1590	2447	4037	894	137	26	7532
	Total	8536	5446	8758	14204	3260	654	131	26785

2. Synthèse des incidents/accidents :

NÉANT

3. Synthèse des résultats des contrôles qualité effectués par l'Autorité Déléguée (date, service, heure, résultat) :

NÉANT

4. Synthèse des pénalités prononcées par l'Autorité Déléguée y compris ayant fait l'objet d'une mesure de clémence (date, service, heure, motif, montant, clémence) :

NÉANT

5. Formation du personnel (objet, durée, bénéficiaires, organisme de formation, remarques) :

NÉANT

6. Actes de vandalisme / agressions / incidents (date, heure, lieu, description, victimes, conséquences) :

NÉANT

7. Nombre de réclamation clientèle transmise à l'Autorité Déléguée, par mois, par ligne, par thème :

NÉANT

8. Commentaires et Remarques :

NÉANT

Aspects commerciaux.

1. Actions commerciales et promotionnelles (date, durée, objet, moyens déployés, commentaire) :

Promotion St Valentin du 14 janvier au 14 février 2022 :

- 1 abonnement acheté en couple, le second identique offert.

Solde Été du 22 au 29 juin 2022 :

- 1 ticket acheté valable toute la journée.

Journée Transport Public le 24 septembre 2022 :

- Bus gratuit toute la journée.

Achats Noël du 20 au 24 décembre 2022 :

- Bus gratuit.

Pour l'ensemble des actions commerciales, nous avons installé des affiches dans les bus et aux principaux arrêts de bus. Nous avons aussi fait de la publicité sur la radio Totem.

2. Évaluation des résultats :

Concernant l'opération de la St Valentin, nous n'avons pour l'instant fait aucune vente d'abonnement.

Pour les autres opérations nous avons pu constater une augmentation de la fréquentation.

Aspects financiers.

1. Mémoire Financier :

Libelles	Dépenses	Recettes
Frais d'exploitation du 01/01/2022 au 31/12/2022	497 078.08	
Acompte versé du 01/01/2022 au 31/12/2022		442 860.16
Recette d'exploitation du 01/01/2022 au 31/12/2022		59 020.70
TOTAL	497 078.08	501 880.86

Recettes commerciales principales (du 01/01/2022 au 31/12/2022) :

Recettes commerciales prévisionnel HT :	56 638.36 €
Recettes réalisés HT :	55 798.82 €
Différence de recette HT de :	- 839.54 €

2. Clés d'affectation des charges fixes de l'entreprise pour le Tum :

La clé d'affectation des charges fixes de l'entreprise pour le Tum, est le résultat d'un rapport de 5 véhicules Tum sur 35 véhicules au total sur le dépôt de Mende : soit $5/35 = 14.29\%$.

3. Montant de la Contribution Financière Variable :

	TTC	HT
Janvier 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Février 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Mars 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Avril 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Mai 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Juin 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Juillet 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Aout 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Septembre 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Octobre 2022	: 10 175.00 €	9 250.00 €
Novembre 2022	: 0.00 €	0.00 €
Décembre 2022	: 0.00 €	0.00 €
TOTAUX	: 101 750.00 €	92 500.00 €

4. Montant des pénalités :

NÉANT

5. Montant total des acomptes perçus :

Janvier 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Février 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Mars 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Avril 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Mai 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Juin 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Juillet 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Aout 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Septembre 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Octobre 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Novembre 2022	:	0.00 € + 29 196.68 €
Décembre 2022	:	0.00 € + 29 196.68 €
TOTAL TTC	:	101 750.00 € + 350 360.16 € = 452 110.16 €
TOTAL HT	:	92 500.00 € + 350 360.16 € = 442 860.16 €

6. Montant restant dû au 31 décembre :

Octobre 2022	:	10 175.00 € + 29 196.68 €
Novembre 2022	:	0.00 € + 29 196.68 €
Décembre 2022	:	0.00 € + 29 196.68 €
TOTAL	:	10 175.00 € + 87 590.04 € = 97 765.04 €

Monsieur le Maire remercie M. BOULET et ses équipes pour leur engagement au service de la collectivité, et pour avoir maintenu le service, malgré les perturbations sur les circuits liées aux travaux de voirie.

Monsieur le Maire explique que dernièrement, un bureau d'études a été missionné pour réaliser un travail d'analyse du Transport Urbain Mendois à l'aube de l'échéance de la DSP qui arrive à terme au 31/12/24 ; il signale que mi-décembre aura lieu la 1^{ère} séance de travail pour juger si les hypothèses émises pourraient fonctionner, à savoir dissocier le transport scolaire du transport urbain avec des bus spécifiques pour chacun. Il souligne que le service devrait fonctionner techniquement mais qu'il nécessite de s'assurer au préalable qu'il soit également viable financièrement, économiquement. En termes de fréquentation, de fréquences de rotations, de développement de circuits le système se devra d'être efficient, efficace et durable. Le sujet des mobilités durables est important pour tous les citoyens.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DES SEANCES DU 11 JUILLET ET 12 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur le Maire expose :

Le procès-verbal des séances du 11 Juillet et 12 septembre 2023 vous a été transmis par voie dématérialisée. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé :

- **d'APPROUVER** le Procès-verbal des séances du 11 Juillet et 12 septembre 2023 tel qu'ils viennent de vous être présentés.

Avec 27 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Procès-verbal des séances du 11 Juillet et 12 septembre 2023.

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU
DE LA DELEGATION DE POUVOIR RECUE**

Monsieur le Maire expose :

Les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir reçue, dont la liste suit, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

- ❖ **N° 162.23** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « réhabilitation et extension du Cinéma le Trianon – phase 2 »

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'avenant 1 au lot 10 (Peinture) à passer avec l'entreprise Lozère Peinture pour 2380,55 € HT

- ❖ **N° 166.23** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux « réhabilitation et extension du Cinéma le Trianon – phase 2 »

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'avenant 2 au lot 7 (Faux Plafonds) à passer avec l'entreprise SNEB pour 1 000,00 € HT

- ❖ **N° 175.23** : Arrêté autorisant le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie pour l'externalisation de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective entre la Ville, le CIAS et l'Hôpital.

Monsieur le Maire précise :

Coût total HT	Subvention Région Occitanie	Part communale
41 970,91 €	12 591,00 €	29 379,91 €

- ❖ **N° 177.23** : Arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de fournitures « acquisition de bacs gastronormes et caissons isothermes »

Monsieur le Maire précise :

- Avenant 1 au lot 1 (acquisition de bacs gastronormes) à passer avec l'entreprise Bonnet Hygiène > sans incidence financière
- Avenant 1 au lot 2 (acquisition de caissons isothermes chauffants) à passer avec l'entreprise Midi maintenance > sans incidence financière

- ❖ **N° 179.23** : arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux "réhabilitation et extension du cinéma le Trianon phase 2 "

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'avenant 2 au lot 6 (doublage cloisons isolation plafonds) à passer avec l'entreprise Techni cloison pour 4 265,00 € HT

- ❖ **N° 182.23** : arrêté autorisant la signature d'avenants au marché de travaux "démolition d'une maison et extension d'un parking 11 rue des carmes "

Monsieur le Maire précise :

- Avenant 1 au lot 2 (voirie réseaux divers) à passer avec l'entreprise SLE pour 15 959,18 € HT
- Avenant 1 au lot 3 (électricité et éclairage public) à passer avec l'entreprise Rodier SAS pour – 822,81 € HT
- Avenant 1 au lot 4 (plantation) à passer avec l'entreprise Hermabessière Paysage pour 8 696,50 € HT

- ❖ **N° 183.23** : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – moto club Lozérien pour la saison 2024 »

En réponse à Madame HIERLE, Monsieur le Maire précise que le montant est de 5 000 €

- ❖ **N° 184.23** : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Centre Omnisports Lozère pour l'année scolaire 2023/2024 »

En réponse à Madame HIERLE, Monsieur le Maire précise que le montant est de 16 000 €

- ❖ **N° 185.23** : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Avenir Foot Lozère pour la saison 2023/2024 »

En réponse à Madame HIERLE, Monsieur le Maire précise que le montant est de 35 000 €

- ❖ **N° 186.23** : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « Contrat de partenariat – Mende Volley Lozère pour la saison 2023/2024 »

En réponse à Madame HIERLE, Monsieur le Maire précise que le montant est de 75 000 €

- ❖ **N° 187.23** : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Rugby Club Mende Lozère pour la saison 2023/2024 »

En réponse à Madame HIERLE, Monsieur le Maire précise que le montant est de 35 000 €

- ❖ **N° 188.23** : arrêté autorisant la signature du marché de prestations de services « prestations de communication – Mende Gévaudan Club Handball pour la saison 2023/2024 »

En réponse à Madame HIERLE, Monsieur le Maire précise que le montant est de 29 000 €.

En réponse à Madame HIERLE qui s'interroge sur l'opportunité de ces aides communales quant aux compétences sportives gérées par la communauté de communes, Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'aides mais bien de marchés de services ayant pour objet des prestations de communication et sont donc du ressort de la Commune ; Un marché est donc passé avec les clubs et ces derniers sont tenus de faire la promotion de la Ville lorsqu'ils sont en déplacements en extérieur.

Mme SOULIER s'interroge : « Est-ce que ces prestations de communication ne dépassent pas les subventions accordées par la Communauté de communes ? Au final cela fait un montant global relativement élevé et on voit tous que c'est une façon détournée de subventionner parce que la communauté de communes ne peut pas. »

Monsieur le Maire souligne qu'il « ne s'agit pas d'une façon détournée de subventionner, c'est un marché que l'on vous propose d'attribuer aux clubs principaux de Mende qui font la promotion de la Ville quand ils vont à l'extérieur, c'est la réalité, parlez-en avec eux ».

1. Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Lozère

Délibération n° 20102

Mme Betty ZAMPIELLO expose :

La dernière modification des statuts en date, actuellement en vigueur, relève de l'arrêté préfectoral n° PREF-BICCL-2019-283-0007 du 10 octobre 2019.

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le conseil communautaire a procédé à la modification de ses statuts.

La délibération de la Communauté de Communes précitée vise à ajouter les compétences suivantes :

- Adhésion au dispositif « Pays d'Art et d'Histoire » à l'échelle du territoire communautaire, et portage de la démarche « Pays d'Art et d'Histoire » en partenariat avec l'ensemble des collectivités et du périmètre labélisé.

Il est proposé :

- **d'ARRETER au 1^{er} janvier 2024 les compétences exercées par la Communauté de Communes Cœur de Lozère comme suit :**

I- GRUPE DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

A- Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Aménagement, gestion et entretien des futures zones d'aménagement concerté,
- Mise en œuvre de la politique de Pays,
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

B- Développement Economique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
Création et gestion des futurs ateliers-relais,
Octroi d'aides aux jeunes créateurs d'entreprises dans le respect des dispositions des articles 1511-1 à 1511-6 du C.G.C.T.,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Soutien des activités agricoles et forestières.

C- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

D- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

E- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement au 1er janvier 2018,

II- GROUPE DE COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

A - Protection et mise en valeur de l'environnement

- Actions en faveur de l'aménagement et de l'entretien des chemins et des berges par l'intervention d'une brigade verte,
- Gestion, animation des dispositifs Natura 2000

B - Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Réflexion sur la mise en place d'un programme local de l'habitat,
- Études, suivi et animation (gestion, mise en œuvre) des OPAH,
- Acquisition, aménagement, réhabilitation et gestion de logements sociaux nouveaux,
- Gestion des relations avec les organismes gestionnaires.

C - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

- Mise en place d'une politique sportive à l'échelle communautaire avec : la gestion des infrastructures sportives existantes, la promotion des activités sportives par des opérations de création de nouveaux équipements afférents au sport, par l'attribution d'aides financières directes ou indirectes à l'ensemble des acteurs de la politique sportive

D - Action sociale d'intérêt communautaire

- *En direction des familles :*

- accueil de la petite enfance et du jeune enfant,
- les aides financières directes ou indirectes aux familles sous formes de prêts et/ou d'aides non remboursables,
- les équipements et service de soutien, de médiation et d'aide à la parentalité, d'information.

Cette compétence comprend tous les services et équipements gérés directement ou par convention par les communes ou les C.C.A.S.

- *En direction des personnes âgées :*

- l'hébergement et le maintien à domicile,
- la réalisation d'un repas offert aux personnes âgées résidant sur le territoire intercommunal,
- tous services en gestion directe, en prestation de service avec des associations ou par convention avec des organismes publics participant à cette politique,
- participation à toutes les actions développées par le Conseil Départemental dans le cadre de sa compétence de coordination gérontologie générale.

- *En direction des personnes handicapées :*

- les interventions sur la personne en lui apportant les moyens de compensation que nécessite son état.

- *En direction des personnes en difficultés :*
- l'aide sociale légale conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, notamment les articles L 123-5 et L 131-1 du code de l'action sociale et des familles,
- les actions de prévention et de développement social, en liaison avec les institutions publiques ou privées : aides financières, équipement et services gérés directement ou par convention par les communes ou les C.C.A.S.
- *Gestion des aides financières directes et indirectes aux structures, associations s'inscrivant dans la politique sociale d'intérêt communautaire*
- *Mise en œuvre du Transport à la Demande*

E - Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,

F - En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville,

G - Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférents en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations ;

H - Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT ;

I - Eau : production, transport, stockage et distribution de l'eau potable

III- Groupe de compétences supplémentaires :

- aménagement et entretien des nouvelles salles polyvalentes,
- mise en œuvre d'une zone de développement éolien à l'échelle du territoire de la communauté de communes,
- possibilité pour la communauté de communes d'être mandataire de la commune de Mende par le biais de convention de mandat pour la mise en œuvre d'une partie du réseau de chaleur et du réseau d'alimentation en eau potable (A.E.P.).
- mise en œuvre de la politique de déploiement des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) sur le territoire de la communauté de communes « Cœur de Lozère ». La mise en œuvre de cette compétence pourra être réalisée par les communes membres au travers de convention de prestations de services.
- Service départemental d'incendie et de secours :
 - gestion des bâtiments mis à disposition,

- prise en charge des contributions des communes au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère
- Adhésion à Syndicat Mixte pour la gestion de l'Ecole Départementale de Musique de la Lozère
- Actions en faveur de la réhabilitation du petit patrimoine des communes.
- Adhésion à la Fourrière animale
- Le Village de Vacances « Le Colombier » situé au Complexe sportif JJ DELMAS
- Le Centre d'Hébergement « Le Chalet » situé au Complexe sportif JJ DELMAS
- L'Auberge de Jeunesse situé au Complexe sportif JJ DELMAS,
- Le Parcours Acrobatique en Hauteur situé sur le Causse de Mende,
- La gestion des eaux pluviales urbaines, telle que définie aux articles L 2226-1 et R2226-1 du CGCT,
- Perception de la Taxe de Séjour
- **Adhésion au dispositif « Pays d'Art et d'Histoire » à l'échelle du territoire communautaire, et portage de la démarche « Pays d'Art et d'Histoire » en partenariat avec l'ensemble des collectivités du périmètre labélisé.**

Il est proposé :

- **de DELEGUER M. Le Maire pour prendre toutes les dispositions administratives pour la mise en œuvre de cette délibération.**

Monsieur le Maire : « Nous vous proposons de délibérer favorablement pour que la communauté de communes cœur de Lozère puisse assumer le Pays d'Art et d'Histoire. Historiquement, le pays d'art et d'histoire allait des Salleles au Bleygard. En 2019, il s'est étendu d'Altier jusqu'à Pourcharesse, Villefort et Saint-André Capcèze.

Aujourd'hui, nous avons entamé cette démarche car l'État nous pousse, déjà depuis bien longtemps, à ce que cette association Pays d'Art et d'Histoire soit prise en charge par une collectivité ; nous en avons donc discuté avec toutes les communes. La seule communauté de communes intégralement couverte par le territoire du PAH est la communauté de communes Cœur de Lozère. Le CIAP : Centre d'interprétation de l'architecture et du Paysage, est en outre maintenant opérationnel depuis un an avec l'ouverture du musée du Gévaudan. Nous avons posé la question au président de la communauté de communes du Mont Lozère, même si toutes les communes n'y adhèrent pas encore, il ne le souhaite pas. Pour autant, il nous semble quand même important de poursuivre cette aventure du Pays d'Art et d'Histoire qui a tout son sens, qui rend des services dans de nombreuses communes, avec de nombreuses animations, qui intervient largement sur le territoire, qui permet donc au sein des communes d'avoir des actions à

vocation patrimoniales et culturelles sur ces territoires. De ce point de vue-là, si vous en êtes d'accord, nous récupérerons le Pays d'Art et d'histoire au sein de la communauté de communes Cœur de Lozère, malgré le travail supplémentaire que cela créera pour les services administratifs et Informatiques. Pour autant, nous le faisons, parce que le cœur de la Lozère, Mende, joue le jeu pour l'ensemble du territoire, et nous le faisons aussi parce que l'État sinon arrêterait de financer cette association. Madame Nelly Lafont est la responsable depuis le début du Pays d'Art et d'Histoire, permettra de lui assurer une continuité dans ce transfert ».

Madame Emmanuelle SOULIER : « C'est un sujet que je connais bien et que je maîtrise bien. Le Pays d'Art et d'Histoire a été mis en place en 2003. Dès l'origine, dans la convention, il était noté que c'était porté par une association, mais que c'était provisoire et que cela devait être porté rapidement par une collectivité. Vous avez précisé que certaines communes ont été agrégées, alors que d'autres en revanche sont parties, il n'y a pas de continuité territoriale et il n'y a plus d'unité historique et de cohérence géographique. Dès le début il y a eu une conduite qui n'était pas celle qui aurait été la plus opportune pour que ce territoire vive et soit pérenne dans le temps, notamment au niveau touristique ; c'est pour cela que l'on se retrouve maintenant dans cette situation. Cette situation n'est pas satisfaisante, car c'est un label qui a un grand intérêt, mais le fait que la communauté de communes Cœur de Lozère le porte, je ne suis pas tout à fait d'accord, car notamment il y a des comptes qui sont dans des situations très délicates. Au début, l'État a largement abondé le pays d'art et d'histoire. Au début : tout le salaire de l'animatrice et au-delà était subventionné par l'État. Concernant la situation financière, il n'y a pas d'argent de côté, les brochures ne peuvent plus être rééditées. Maintenant, ce label est un label valable. Mais, dans la configuration actuelle, avec ce territoire qui est mité, il ne représente pas un avantage. Nous avons échangé là-dessus, mais pour moi, le seul territoire valable, vous m'avez dit qu'il ne s'agissait pas de la volonté extérieure, devrait être porté par le département parce que c'est une entité qui est cohérente, historiquement et géographiquement ; c'est pour cela que je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire : « Concernant les éléments financiers, vous ne pouvez pas dire que la situation est catastrophique, il ne faut pas encore une fois faire peur aux Mendois et aux habitants de la communauté de communes. L'État s'est désengagé, c'est certain. Il a donc fallu que les collectivités pallient, et tous les présidents qui se sont succédés, du moins ceux que j'ai connus, de Claude Meissonnier à René Causse et maintenant Elizabeth Minet-Treneule ont veillé à l'équilibre budgétaire, en appelant auprès des collectivités locales, des communes, l'argent qui était nécessaire pour équilibrer le budget en fonction de ce que voulait bien donner l'Etat.

Une association, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas là pour faire du bénéfice ainsi que des « bas de laine », c'est mieux si elle a une petite réserve je suis bien d'accord avec vous, mais nous ne sommes pas là non plus pour

reprendre quelque chose qui n'est pas du tout en forme financièrement, ce n'est pas la manière de faire de la collectivité.

Deuxièmement, vous nous dites que la cohérence serait plus au niveau départemental ; je vous réponds : « qui peut le plus, peut le moins ». Si la cohérence départementale vous séduit, je ne vois pas pourquoi une cohérence beaucoup plus locale n'irait pas aussi dans le sens d'un patrimoine qui serait préservé à l'échelle du haut Lot, même si il n'y a pas Chanac et de la vallée de l'Altier, même s'il manque deux ou trois communes.

Je suis particulièrement surpris de votre positionnement, vous qui avez fait du patrimoine une bonne partie de votre vie. J'ai ainsi appris que vous démissionniez.

Monsieur Portal : « Pour être cohérent avec mon vote au conseil communautaire, je vais donc voter favorablement, différemment d'Emmanuelle ; Je le fais aussi surtout pour faire vivre notre liberté démocratique, même au sein de notre groupe. »

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 1 abstention (*Mme Elizabeth MINET TRENEULE, Monsieur Alain COMBES, Mme Marie PAOLI, Mme Emmanuelle SOULIER et leurs pouvoirs ne prenant pas part au vote*), **ADOpte** les propositions du rapporteur.

URBANISME – FONCIER - ENVIRONNEMENT

2. Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située Rue de Wunsiedel

Délibération n° 20103

Mme Sonia NUNES VAZ expose :

Par délibération du 14/12/2022, la commune de Mende a cédé à M. Laurent MICHEL une parcelle de 788 m² issue du domaine public, située Rue Wunsiedel, attenante à sa propriété.

Ledit délaissé était classé dans le domaine public communal et il n'a pas été désaffecté ni déclassé avant la cession. Il est proposé aujourd'hui :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

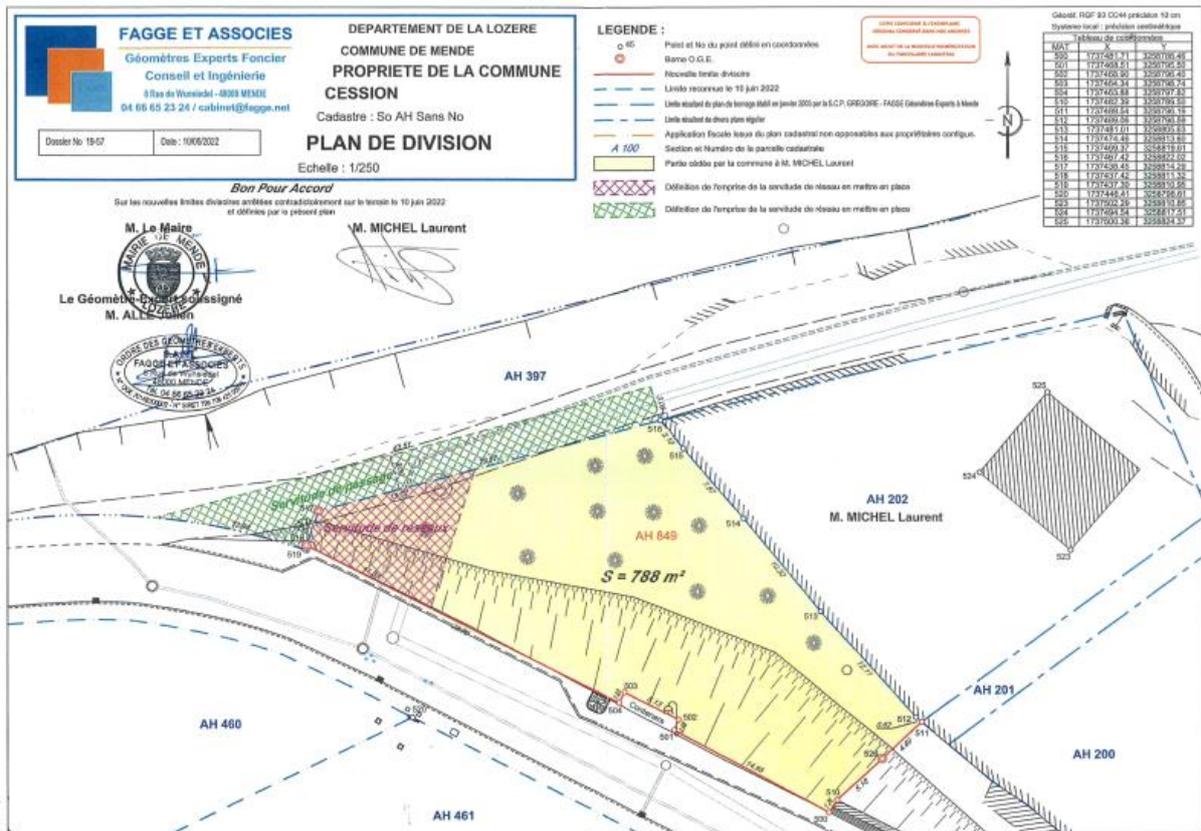
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 et L.2141-1

Considérant que le délaissé n'est ni affecté à un service public, ni affecté à l'usage direct du public

Considérant l'intérêt manifesté par M. Laurent MICHEL pour acquérir ledit délaissé.

Après réalisation d'un document d'arpentage matérialisant l'emprise cessible par le cabinet FAGGE et Associés géomètres experts,

- de **CONSTATER** la désaffectation de la parcelle d'une emprise de 788 m².
- de **PRONONCER** le déclassement de ladite parcelle pour une incorporation au domaine privé de la commune.



Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

3. Vente Commune de Mende / M. CHABAL Yohann et Mme ROBIN Florence

Délibération n° 20104

Mme Marie PAOLI expose :

M. CHABAL et Mme ROBIN ont demandé l'acquisition d'un délaissé situé Rue PICAUCÉL pour étendre l'emprise de leur propriété.

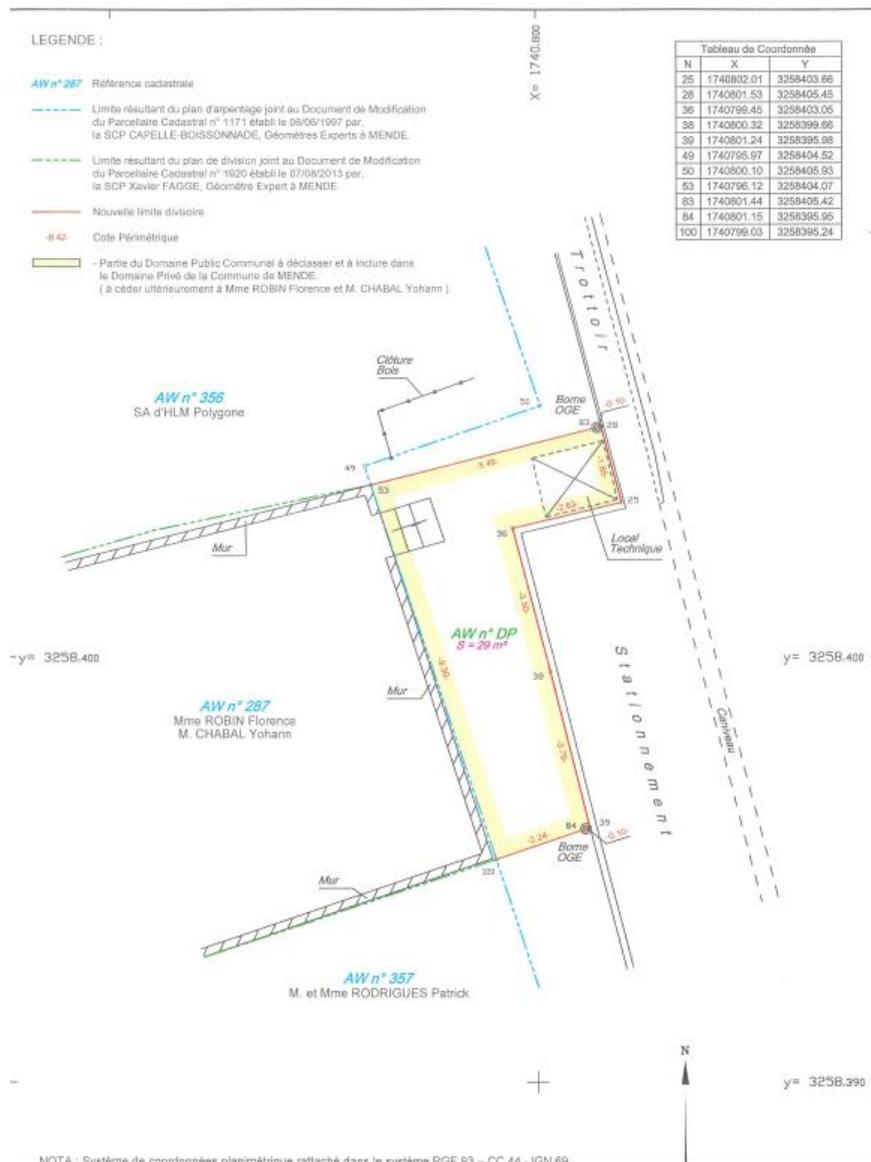
Par délibération du 12 Septembre 2023, la Commune de Mende a désaffecté et déclassé du domaine public la parcelle sise Rue Picaucel pour 23 m² afin de permettre la cession (nouvellement cadastrée AW 400).

Après réalisation d'un document d'arpentage par la SARL Guy BOISSONNADE et Florent ARRUFAT géomètres experts matérialisant l'emprise exacte cédée et conformément à l'estimation du pôle d'évaluation domaniale, il est aujourd'hui proposé :

- **DE CEDER** à la M. CHABAL et Mme ROBIN la parcelle suivante :

Parcelles	Surfaces	Prix
AW 400	23 m ²	690,00 €

- **D'AUTORISER** la vente de la parcelle ci-dessus désignée par la Commune de Mende à M. CHABAL et Mme ROBIN
Frais de bornage et notariés à la charge de ces derniers.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'office notarial de Maître Annick PAPRELLI-DARBON et Bertrand FOULQUIE notaires à MENDE.



En réponse à Monsieur PORTAL, il est précisé que le local technique ne pose aucun problème

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

4. Inscription et destination de coupes de bois sur la forêt communale de la commune de Mende

Délibération n° 20105

Mme Valérie TREMOLIERES expose :

Par courrier reçu en Mairie le 10 Octobre 2023, l'agence territoriale de la Lozère de l'ONF nous faisait connaître leurs propositions d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'année 2024.

Il appartient au conseil municipal de la commune de Mende de se prononcer sur la destination et le mode de vente de chacune des coupes proposées ci-dessous :

➤ **Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2024 :**

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe 1	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue Aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le Propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance ⁴	Vente ⁵
FC de mende	5_a	AMEL	145	2.90	CR	2024	2024			
FC de mende	6_a	AMEL	100	2.00	CR	2024	2024			
FC de mende	8_a	AMEL	177	4.65	CR	2024	2024			

➤ **Proposition des coupes à reporter ou supprimer : Néant**

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; SANIT sanitaire, EMP emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, PARQ par parquets, TAIL Taillis.

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe, PM (pour mémoire) si celle-ci a déjà eu lieu par anticipation

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

⁴ Délivrance : bois délivré pour l'affouage

⁵ Vente : les coupes seront proposées en vente de gré à gré par soumissions avec concurrence, ou en ventes simples négociées de gré à gré, en accord avec la municipalité.

Il est donc proposé :

- D'**APPROUVER** l'état d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté,

- DE **DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites en 2024 à l'état d'assiette présentées,
- Pour les coupes inscrites, de **PRECISER** tel que ci-dessous, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation :

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe 1	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Réglée / Non Réglée	Année prévue Aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le Propriétaire ³	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance ⁴	Vente ⁵
FC de mende	5_a	AMEL	145	2.90	CR	2024	2024			x
FC de mende	6_a	AMEL	100	2.00	CR	2024	2024			x
FC de mende	8_a	AMEL	177	4.65	CR	2024	2024			x

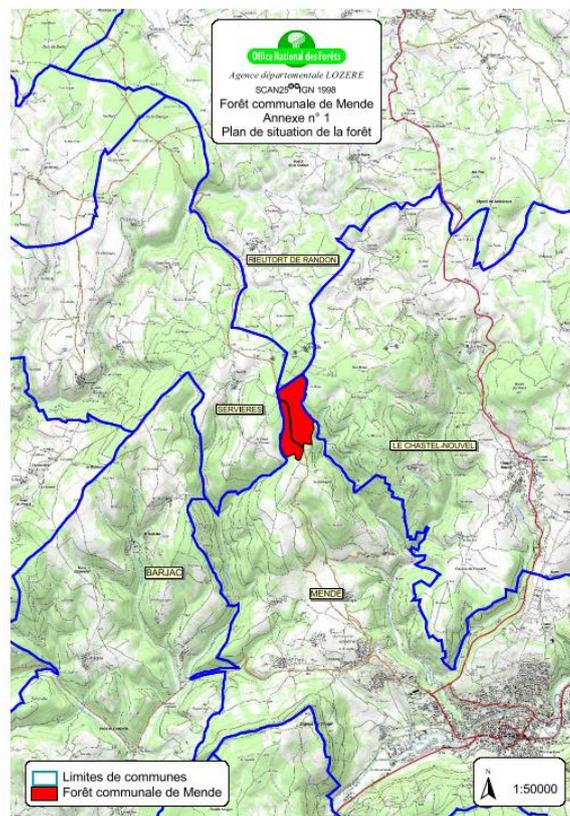
Aucune coupe à reporter ou supprimer

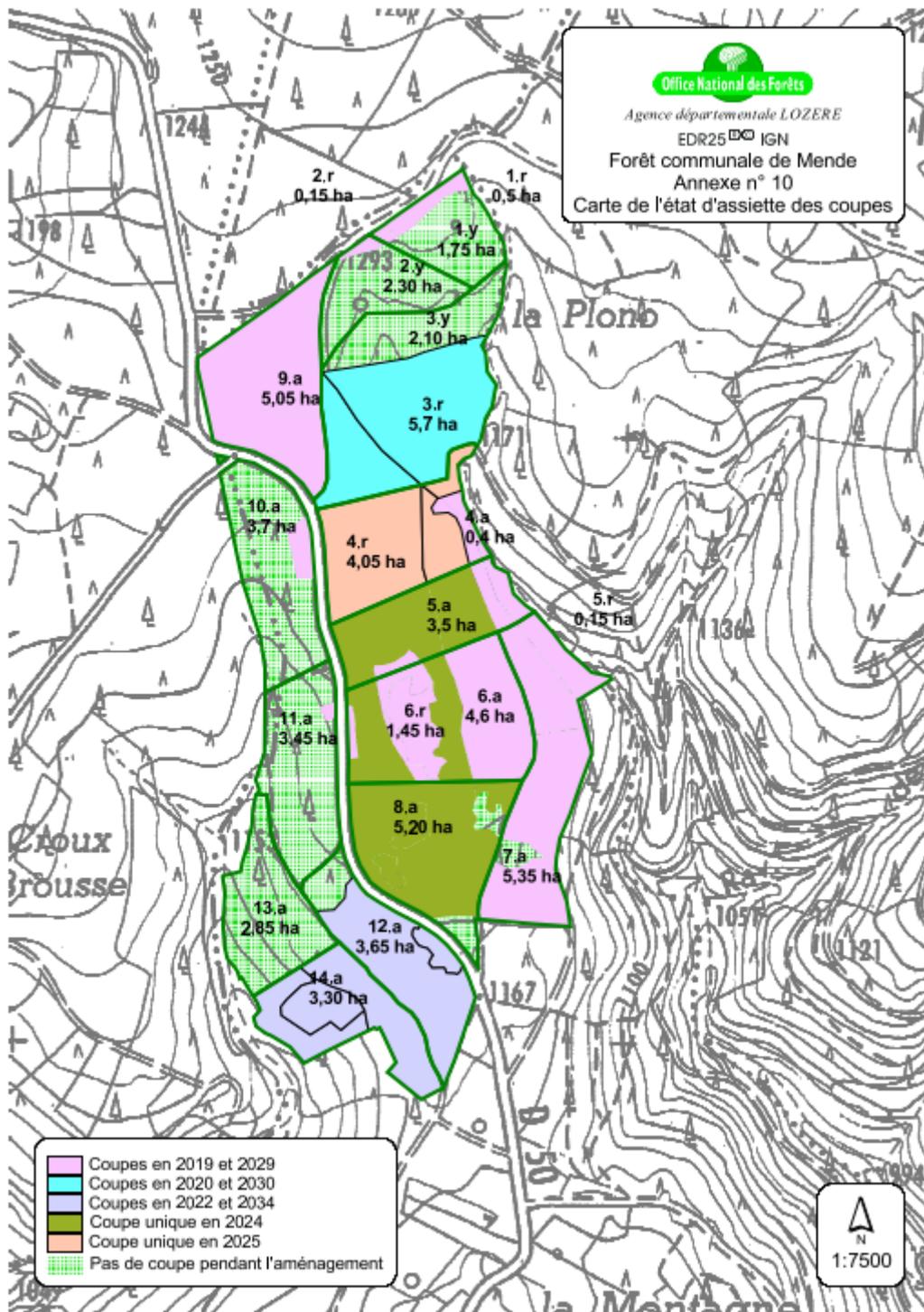
INFORMATION SUR LE REGIME FISCAL DE LA COLLECTIVITE POUR 2024

En ce qui concerne le régime fiscal des ventes de bois au regard de la TVA, la Mairie de Mende :

- (a) ~~a opté pour le régime de l'assujettissement à la TVA.~~
- (b) a opté pour le régime du remboursement forfaitaire.

- DE **DONNER POUVOIR** à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente, en lien avec l'ONF.





Monsieur le Maire précise que les coupes 2024 sont matérialisées en vert olive.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Madame Fabienne HIERLE ne prenant pas part au vote*), **ADOpte** les propositions du rapporteur.

FINANCES

5. Attribution d'une subvention au comité des fêtes de la ville de Mende

Délibération n° 20106

M Raoul DALLE expose :

La Ville de Mende a la volonté de poursuivre son aide auprès des associations locales participant au dynamisme de la ville.

Participant au rayonnement de la ville lors des grandes fêtes de Mende, le comité des fêtes de la ville de Mende sollicite une aide financière de la collectivité suite à l'organisation du concours de pétanque.

Il est donc proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement à l'association du comité des fêtes de la ville de Mende d'un montant de 1000 €.
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires à la prochaine décision modificative.

Monsieur le Maire rappelle que traditionnellement, il était attribué une subvention de 1500 €. En 2022, elle n'avait pas été attribuée.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

6. Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Délibération n° 20107

Mme Stéphanie MAURIN expose :

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles suivantes relevant de la collectivité ont candidaté et ont été retenues par la commission académique pour un financement via le fonds d'innovation pédagogique à hauteur de 39 000 euros répartis comme suit :

- Ecole maternelle G. Pons : 16 000€
- Ecole élémentaire Les Terres bleues : 11 800 €
- Ecole primaire S. Veil : 11 200 €

Les modalités d'exécution de ces dépenses dans ce cadre prévoient qu'une convention soit établie entre l'autorité académique et la commune.

Il est donc proposé :

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire précise que les équipes ont travaillé depuis le mois de septembre pour lister et budgétiser les travaux à faire dans chaque école.

Madame Stéphanie MAURIN précise que des réunions ont été organisées par école afin de lister l'ensemble des projets. Ces réunions ont associé l'ensemble des acteurs : parents, enfants, membres du corps enseignant, personnel de la Ville.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

7. Relèvement du forfait élève versé aux écoles privées sous contrat

Délibération n° 20108

Mme Régine BOURGADE expose :

Par délibération du 9 novembre 2017, le Conseil Municipal avait arrêté les montants du forfait versé aux écoles privées sous contrat, à compter du 1^{er} septembre 2017, à 837 € pour les écoles maternelles et primaires.

Il est proposé :

- **D'ACTUALISER** ces forfaits, avec effet rétroactif, au 1^{er} septembre 2023 pour tenir compte de la réalité des charges et de nos obligations réglementaires.

Les nouveaux montants s'établiront donc à 942 € pour les écoles maternelles et primaires.

Madame HIERLE relève que la commune, compte environ 469 élèves dans les écoles privées. Elle souhaite savoir s'il s'agit bien de la date du 1^{er} septembre, pourquoi une telle augmentation de 105 € et qui en bénéficie exactement ?

Madame JACQUES souhaite savoir s'il s'agit de la dotation annuelle.

En réponse, Monsieur le Maire précise « qu'il s'agit d'un forfait annuel par élève. Sont pris en compte les élèves de la Commune de Mende, les élèves des communes alentours qui payent le forfait scolaire (toutes les communes ne payent pas le forfait) et la commune reverse aux 3 écoles privées. Ce montant est calculé de manière règlementée : toutes les charges de fonctionnement de chacune de nos écoles et le personnel mis à disposition pendant le temps scolaire sont pris en compte ; il y a donc un savant calcul. L'inflation, le nombre de personnels, le nombre total d'heures d'intervention : tous ces paramètres font évoluer le montant de manière sensible, et la facture pour la Ville, c'est 48 000 € annuels supplémentaires, nous serons donc au-delà des 400 000 € par an, versé par le budget de la Ville aux écoles privées sous contrat.

Nous avons donc fait le calcul de la charge (les maternelles sont toujours plus élevé qu'en primaire, en raison de la présence d'Atsem), puis réalisé une moyenne, et nous payons donc la moyenne »

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

8. Approbation de la convention pour les visites de la cathédrale

Délibération n° 20109

Mme Elizabeth MINET-TRENEULE expose :

La Cathédrale de Mende est certainement le monument historique le plus visité de la ville. Afin de renforcer son attractivité et permettre une meilleure découverte de cet édifice culturel, la Ville de Mende s'est associée à la Paroisse Saint-Privat de Mende et l'Office de Tourisme Intercommunal afin d'organiser des visites.

La convention ci-jointe fixe donc les modalités d'organisation des visites ainsi que les conditions financières.

Il est donc proposé :

- **D'ACCEPTER** les conditions de la convention jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

En réponse à Madame SOULIER, Madame BOURGADE signale que cette convention pourra être transmise aux ABF. Elle ajoute qu'il est question que les Bâtiments de France demandent une convention pour la surveillance l'ensemble, en raison des événements survenus à la cathédrale Notre Dame de Paris.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

9. Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Saint Vincent de Paul

Délibération n° 20110

Mme Françoise AMARGER-BRAJON expose :

Par courrier du 10 août 2023, l'association de Saint Vincent de Paul sollicite le soutien financier de la Ville de Mende en vue de l'acquisition et de l'aménagement d'un local destiné à l'accueil des bénéficiaires et des bénévoles des ateliers créativité.

Depuis 2019, l'association propose une boutique éphémère à la période de Noël. Devant le succès rencontré, l'idée d'une boutique permanente a pris corps. De ce fait, la Ville de Mende met à disposition un local avant sa destruction jusqu'au 31 décembre 2023.

L'association a aujourd'hui l'opportunité d'acquérir un local adapté. Des travaux seront nécessaires à l'accueil en toute sécurité des bénéficiaires et des bénévoles.

Le montant du projet est estimé à 190 000 €. La subvention d'équipement sollicitée est de 30%, soit 57 000 €.

Vu l'intérêt social de cet investissement permettant la création d'une boutique-atelier,

Vu le montant global de cet investissement,

Il est donc proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association Saint Vincent de Paul d'un montant de 57 000 €,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires à la prochaine décision modificative.

Monsieur le Maire précise que l'association Saint-Vincent de Paul souhaite acquérir ce bâtiment pour en faire une boutique.

Monsieur Abed : « Tout ce qui va dans le sens du soutien aux associations caritative, c'est plutôt une bonne chose pour notre ville, et je pense que de ce côté-là il y a l'unanimité entre nous. Effectivement, la subvention qui est demandée aujourd'hui est particulièrement importante : 57 000 € pour une association qui compte à peu près deux salariés sauf erreur de ma part, c'est un montant assez exceptionnel.

Néanmoins c'est une bonne chose, car cela participe au lien social dans notre ville et on ne peut qu'approuver ce genre de proposition. En revanche, Monsieur le Maire, nous espérons et nous serons attentifs et vigilants sur le fait que le traitement qui est réservé à cette association caritative sera exactement le même traitement qui sera apportée aux autres associations caritatives de notre ville. Je veux dire par là que si une association caritative a besoin d'un soutien financier pour changer de local, nous espérons et nous serons vigilants sur le fait qu'elles seront traitées exactement de la même manière que l'association Saint-Vincent de Paul. C'est la seule réserve que nous émettons sur ce point-là, sinon, sur le reste, nous approuvons la subvention.

Monsieur le Maire : « Monsieur ABED, nous ne vous avons pas attendu pour essayer de faire de l'équité entre toutes les associations caritatives, nous le faisons depuis longtemps et nous allons continuer à le faire dans les temps à venir. Là, il est question d'un montant important car il s'agit d'une subvention d'investissement, il ne s'agit pas de fonctionnement ; L'achat et les travaux de réhabilitation à prévoir, justifient que les montants soient importants. »

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité (*Madame SOULIER ne prenant pas part au vote*), **ADOpte** les propositions du rapporteur.

<p>10. Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de commerce dans le cadre de l'opération « What else »</p>

Délibération n° 20111

Mme Valérie TREMOLIERES expose :

Dans un contexte économique difficile en raison de l'inflation, l'Office de Tourisme Intercommunal de Mende, l'Office de Commerce, la Communauté de Communes Cœur de Lozère et la Ville de Mende se sont associés pour financer l'opération « What Else ».

Une des illustrations de ce dispositif réside dans l'octroi de chèques Cad'o cœur sous certaines conditions. Ainsi, après avoir effectué des achats dans les boutiques mendoises et sur le territoire de la Communauté de Communes, hors super et hypermarchés, il suffit pour le bénéficiaire de se rendre à l'Office

de Commerce afin de profiter des chèques Cad'o Cœur à utiliser sur la même zone pour une période déterminée.

ATTENDU que l'attribution d'une subvention communautaire à hauteur de 27 500 € permettra à l'association Office de Commerce Cœur de Lozère de soutenir les commerçants.

Compte tenu de la volonté de la ville de Mende de s'inscrire pleinement dans cette démarche partenariale,

VU le montant global de cet investissement,

Il est proposé :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'équipement à l'association Office de Commerce Cœur de Lozère à hauteur de 27 500,00 €.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Mme JACQUES : « Monsieur le Maire, vous nous parlez du contexte économique difficile de ce moment, nous en sommes conscients. Pour cela, vous nous proposez la même opération depuis plusieurs années à l'automne. L'été, les animations sont surtout ciblées sur Mende plage. Nous avons tous constaté la fermeture de plusieurs commerces en centre-ville. D'autres vont suivre bientôt. Ne nous dites pas que nous sommes des « sinistrants »; nous faisons nos courses à Mende et nous échangeons avec les commerçants. D'autres commerçants font de gros efforts pour améliorer et dynamiser le centre-ville. Par ailleurs, vous avez reçu des courriers concernant un problème d'occupation du sol. Votre réponse en date du 25 septembre est surprenante. Vous conseillez à ce commerçant de prendre contact avec son voisin pour connaître sa position ; ce commerçant a pourtant fait de ce quartier un endroit très agréable, qui se développe ; pourquoi l'empêcher de continuer à faire ce qu'il a mis en place et qui fonctionne très bien. Une tonnelle et des vélos peuvent très bien cohabiter. Pourquoi permettre à certains ce que vous refusez à d'autres ? Une belle terrasse avec une tonnelle et bien plus agréable qu'une place vide.

Une dernière question : votre opération commerciale What else : pourquoi cette obsession de l'anglais dans cette appellation ? Défendez la langue française, Monsieur le Maire ; il faut que vous preniez comme modèle la pub de Georges Clooney ; il y a certainement mieux à faire dans notre ville ».

Madame SOULIER : « Je vais répéter un petit peu ce que j'avais dit en conseil communautaire. Si, au sortir du COVID, ce genre d'opérations pouvaient créer de la trésorerie, depuis elles sont renouvelées régulièrement, sans apporter beaucoup de bénéfices sur le territoire. On a vu aussi la fermeture des commerces. Cela est en plus assez gênant pour certains commerçants, car cela génère quand même des frais particuliers : il y a une commission qui est perçue par l'office de commerce entre 5 % pour les adhérents et 10 % pour les non adhérents, et je pense que la solution est vraiment ailleurs : la solution est dans la dynamisation du centre-ville, dans l'animation, elle est dans le stationnement. Il y a une paupérisation du centre-ville que tout le monde peut remarquer et puis « What Else », quoi d'autre, donc, je pense que vous n'avez pas compris ce dont vous parliez-là parce que vous faites partie du conseil d'administration de l'office de commerce »

Monsieur le Maire : « Je peux répondre sur la question de la tonnelle. Je pense que le commerçant en question, confond intérêt particulier et intérêt général : quant il a une tonnelle qui est au droit d'un autre commerce, d'une autre façade, il le sait, je lui ai expliqué de nombreuses fois, il a l'obligation de demander si cela gêne le vis-à-vis des autres commerçants, des autres façades. Donc, a priori cela gêne le vis-à-vis des autres façades. Le compromis que j'ai trouvé, et j'entends que vous vouliez le défendre, moi je défends tout le monde, et je le défends lui particulièrement depuis qu'il est installé, et je pense que la ville a fait quand même pas mal de choses dans son intérêt, nous sommes restés à l'écoute, et si aujourd'hui nous sommes en train de reprendre 400 m² de pavés sur la place Estoup et la rue de la République, c'est parce que lui m'a alerté et donc je tiens compte également de ses remarques. Pour revenir à cette histoire de tonnelle, j'ai trouvé le compromis de lui demander d'enlever celle-là, de lui laisser sa principale face à l'entrée de son commerce, qui est très bien. Je partage tout à fait votre avis sur le fait qu'il participe à dynamiser ce coin de commerces. Je pense qu'il confond son intérêt personnel, je comprends que cela l'embête de démonter une tonnelle et de devoir la remonter au printemps, mais je ne lui enlève rien, au contraire, je pense que je lui ai permis de s'installer sur cette place aussi, alors que j'aurais pu m'en retenir qu'à la première place. Je ne pense pas faire un cas particulier avec lui, parce que je ne vais pas prendre d'exemple, mais il y en a d'autres pour lesquelles j'ai fait démonter des terrasses et que j'ai fait démonter durablement, qui étaient installées quasiment en dur, et qui ont été enlevées des boulevards. Il y en a d'autres sur la place Urbain V qui aussi chaque automne enlèvent pour remettre au printemps, il n'est pas le seul. J'essaye de regarder l'intérêt général de tous les commerçants. Je n'ai pas de raison de lui en vouloir à lui plus qu'à un autre, comme je n'ai pas de raison, non plus de favoriser un plus qu'un autre. Nous essayons avec les équipes, les services qui ont passé beaucoup de temps cette année, il m'a fallu en arriver à lui dire que si il n'enlevait pas, comme c'était convenu dans la convention, je serais obligé de la lui faire enlever ses frais, il en a convenu de lui-même. Dans la vie il y a souvent des compromis à trouver et c'est ce que j'essaye de faire.

Je ne vais pas parler sur l'opération what else, mais je vais parler sur le commerce. Quand vous dites, les uns et les autres, qu'il y a des commerces qui ferment, vous avez tout à fait le droit de le dire, mais vous avez aussi le droit de dire ceux qui rouvrent, ceux qui sont repris, vous avez le droit, le devoir de faire ça, comme le casino de la rue d'Angiran, repris par les établissements Magne, alors qu'il vivait très difficilement depuis quelques années, je pense que c'est un signal positif pour le centre-ville. Quand nous avons des Normands qui viennent reprendre le tabac presse dans la rue d'Angiran : ce sont des gens d'ailleurs qui viennent investir sur le territoire, et pas qu'à Mende.

Donc vous avez le droit de pointer ce qui ne va pas, mais, je vous en conjure, vous avez le droit de dire aussi quand cela va bien car chaque fois que vous pointez quelque chose qui est négatif et que vous ne faites que pointer des choses qui sont négatives sur le centre-ville, vous participez à détruire le centre-ville, même si vous dites y faire, vous, vos courses tous les jours. On doit avoir un discours cohérent, équitable, responsable.

Sur le stationnement : nous avons changé complètement le stationnement, particulièrement celui du centre-ville en 2019, et si vous voulez, je vous refais l'histoire. Personnellement, depuis 2019, je n'ai plus entendu un Mendois qui est venu me dire ce que j'entendais avant sur le stationnement en centre-ville, et que pour une plus grande lisibilité il ne fallait pas que ce soit payant / gratuit / une demi-heure / une heure / avec un ticket / sans ticket... Le stationnement depuis 2019 marche bien. Nous avons aussi ouvert deux parkings supplémentaires cette année, en faisant un échange avec le Provençal au pont de la planche, et un autre parking a été ouvert en attendant que le Parc Pierre Couderc voit le jour. Il y a des places de parking et donc ce que nous avons fait en 2019, c'est que l'on a permis une plus grande de rotation de véhicules, et ça c'est très important pour le centre-ville. Je suis extrêmement vigilant à ce que certains parkings, qui sont gratuits ne soient pas utilisés pour des stationnements permanents ou des garages permanents, et j'envoie régulièrement la Police Municipale faire des rondes et surveiller les voitures qui sont là depuis plusieurs semaines, voire plus, pour aller voir les propriétaires et leur dire : votre voiture ne doit pas rester là, elle doit être évacuée ; donc je pense que les choses sont faites de ce point de vue-là.

Je vous laisse répondre Madame Bourgade sur l'opération What else ! »

Monsieur ABED prend la parole : « Il y a une phrase qui m'a profondément choqué, dans ce que vous disiez sur le centre-ville, en disant que les élus de l'opposition participaient à détruire le centre-ville : ça c'est intolérable de la part d'un Maire ».

Monsieur le Maire : « c'est ce que vient de dire Madame Jacques »

Monsieur ABED : « Vous nous attaquez frontalement en séance publique » ;

Monsieur le Maire suspend la parole de Monsieur Abed

Monsieur ABED : « Je ne vous ai pas coupé la parole, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « moi, je vous la retire ».

Monsieur ABED : « c'est inadmissible Monsieur le Maire »,
Monsieur le Maire : « Monsieur Abed, je vous retire la parole. Ce n'est pas inadmissible, ce sont les propos de Mme Jacques qui stigmatise les fermetures. D'ailleurs, certains ont déjà rouvert ; dans la rue de la République ; il faut pointer du doigt ce qui ne va pas mais quand cela va bien, il faut le dire aussi et vous avez une responsabilité de ce point de vue-là, comme nous ».

Madame BOURGADE : « Effectivement, dans la rue de la république, il y a deux commerces qui ont rouvert, et il y en a un autre qui va rouvrir dans la rue droite. Donc, il y a des commerces qui ferment et il y a des commerces qui rouvrent. Il y a toujours un équilibre à trouver entre les deux. Concernant l'opération what Else, un « gadget » a 60 000 € comme lu et entendu par l'opposition, c'est quand même un gadget intéressant qui va drainer au centre-ville des acheteurs dans tous les petits commerces, qu'ils soient sur Mende ou qu'ils soient sur la communauté de communes ou de Lozère et qui vont bénéficier aux commerçants et à ceux qui vont faire des achats pour pouvoir réinjecter dans le commerce local. Donc, je ne pense pas que cela soit une mesure gadget à ce niveau-là ; ensuite quand vous nous demandez ce que l'on met en œuvre comme mesures ; il y a également tout ce qui a été fait en cours d'année, à savoir l'opération « mon centre-ville a un incroyable commerce » avec une aide à l'installation pour les porteurs de projets , que ce soit des aides communales, intercommunales ou même privées comme les banques ou les assurances, cela participe aussi à l'attractivité du centre-ville. Il y a aussi l'opération « boutique à l'essai » , qui permet à tout un chacun qui a envie de faire du commerce d'ouvrir une boutique avec des frais moindres, et je pense que c'est également l'attractivité du centre-ville qui en bénéficiera avec la reprise des pavés où cela sera plus facile de circuler pour tout le monde et je pense qu'on ne peut pas appeler ça des mesures « gadgets », c'est très restrictif. Voilà pour moi la réponse que je peux faire sur ce sujet. »

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 20 voix pour et 3 voix contre (*Monsieur Laurent SUAOU, Madame Régine BOURGADE, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Madame Marie PAOLI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Raoul DALLE, et leurs pouvoirs ne prenant pas part au vote*), **ADOpte** les propositions du rapporteur.

11. Adoption de la thématique 2024 du budget participatif

Délibération n° 20112

M Vincent MARTIN expose :

La démocratie participative est aujourd'hui un outil incontournable de gouvernance d'un territoire. Elle vise au partage d'informations, à la transparence, à la prise en compte de l'expertise d'usage et des attentes des habitants.

Dans ce cadre, et par volonté de proximité, la ville a mis en place depuis plusieurs années des outils destinés à l'ensemble des Mendoises et des Mendois :

- Visites de quartiers,
- Réunions publiques
- Concertations

qui contribuent à développer une citoyenneté active tout comme à améliorer la compréhension et l'efficacité des politiques publiques.

A cet effet, par délibération en date du 7 décembre 2021, notre assemblée a procédé à la mise en place d'un budget participatif annuel et approuvé son règlement afférent.

Les deux premières éditions ont rencontré un vrai succès.

La première édition, en 2022, avec la thématique « Vivez l'essentiel avec le Tour de France » aura vu six projets déclarés lauréats pour un montant total de 28 088 €. Ces projets d'initiative citoyenne ont accompagné la collectivité dans l'accueil du Tour de France sur son territoire avec l'arrivée d'une étape du Tour à Mende le 15 juillet 2022.

La thématique de la seconde édition, en 2023, « Economisons nos ressources en eau et en énergie » vise à répondre à un contexte environnemental préoccupant et une conjoncture économique plus difficile. Cette thématique a aussi pour objectif une prise de conscience accrue de la part des citoyens sur l'utilisation des ressources.

Quatre projets auront été lauréats pour un montant total de 21 229,40 €.

L'année 2024 verra la France, et plus particulièrement Paris, accueillir les Jeux Olympiques, 100 ans après le dernier accueil sur son territoire. Les Jeux Olympiques de Paris 2024 représenteront la troisième édition sur le sol français, après les éditions de 1900 et donc 1924. En un siècle, les épreuves et les conditions ont ainsi énormément évoluées. L'été prochain, 10 500 athlètes sont attendues, avec autant d'hommes que de femmes. A titre de comparaison, l'édition 1924 était constituée de « seulement » 3 089 athlètes (135 femmes et 2 954 hommes).

La tenue des Jeux Olympiques à Paris est ainsi l'occasion pour les citoyens mendois de marquer cet événement de leur empreinte, à l'instar du Tour de France il y a 2 ans.

En conséquence, la thématique retenue pour les initiatives citoyennes prévues au titre de la présente délibération pour l'exercice 2024 est la suivante « **Faites briller la flamme pour les Jeux Olympiques 2024** »

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** la thématique 2024 du budget participatif annuel telle que présentée ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Madame HIERLE : « Ce budget participatif a un coût financier malgré tout important, nous ne devons pas l'oublier. Comme déjà évoqué un conseil municipal pour le vote de l'adoption de la thématique du budget participatif, je réitère que celle-ci doit être proposé aux votes de la population sous forme d'un questionnaire d'enquête afin de connaître le point de vue des Mendois pour proposer un thème cohérent. »

Monsieur le Maire : « Pourquoi ? Le thème n'est pas cohérent pour 2024 ? ».

Monsieur Bringer : « Monsieur le Maire, chers collègues, concernant le fait de la proposition de cette année, le thème de la flamme ne pose pas de problème en soi. Par contre, comme à chaque année, la première édition en 2021 de 28 000 €, où nous n'avons pas été consultés en tant que membres de l'opposition, nous n'avons été ni informés, ni consultés des projets qui ont pu en émaner. Nous ne les retrouvons à aucun endroit, que ce soit sur le site de la Mairie, où nous aurions pu suivre un petit peu les propositions qui auraient pu émaner des mendois. Idem pour l'édition 2023, 21 000 €, nous n'avons pas de retour, nous n'avons été ni consultés, ni informés sur ces projets, nous n'avons pas débattu au sein de cette hémicycle, les porteurs de projets ne nous ont pas expliqué leur projet. Nous avons juste validé l'enveloppe attribuée sans avoir été consulté ou informé auparavant ; pour quelque chose qui se dit de la démocratie participative, je dirais plutôt qu'elle est sélective car nous ne sommes ni informés, ni consultés. Donc ça c'est un premier point qui est un petit peu dommage.

Ensuite je pense qu'il y a des axes d'amélioration pour ces thèmes, et la manière dont elles peuvent être visibles à destination du conseil municipal ou ce que vous allez consulter. Vous pouvez par exemple vous servir du site Internet de la ville avec projet participatif, où là, chaque mendois peut apporter sa pierre à l'édifice et proposer un projet. Par la suite, peut-être voter, pas forcément par nous, mais par les mendois directement sur le site, histoire de ressortir l'essence même de ce que veulent les gens. Voilà un axe d'amélioration que nous pouvons vous proposer pour la suite car aujourd'hui nous n'avons malheureusement aucune transparence, nous ne connaissons pas les porteurs de projet ».

Monsieur le Maire, « Je ne peux pas vous laisser dire ça ».

Monsieur Bringer : « En tout cas, aujourd'hui, sur le site, on ne trouve rien ; ce que nous demandons c'est un petit peu plus de transparence. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre car malheureusement pour nous, ce n'est pas assez clair, nous ne savons pas, nous ne participons pas à quelque chose

qui est démocratique, c'est un petit peu dommage de se priver d'une partie de la population pour guider ces projets, et pourquoi pas les améliorer. »

Monsieur le Maire : « Vous êtes parfaitement informés, puisque nous sommes obligés de délibérer sur qui reçoit des subventions, dans quelle thématique et dans quel domaine. Je pense que vous recevez des informations bien complètes sur le sujet. Je rappelle que nous avons un comité de sélection qui est composé aussi de gens de la société civile, pas que des élus de la ville. Je rappelle qu'en matière de démocratie participative sur Mende, on peut toujours essayer de progresser, mais on en fait pas mal ; chaque année on fait une douzaine de visites de quartier, nous organisons des réunions publiques sur des sujets majeurs, nous avons un conseil de quartier, nous allons sur le terrain régulièrement, nous avons un budget participatif. Tout cela va bien dans le sens d'une prise en compte de faire vivre cette démocratie au plus près du terrain et du territoire ».

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 24 voix pour, 3 abstentions et 4 voix contre, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

POPULATION

12. Rétrocession de concessions funéraires

Délibération n° 20113

Mme Patricia ROUSSON expose :

La rétrocession funéraire consiste, pour le titulaire de la concession, à revendre en raison d'un changement de volonté d'inhumation ou en cas de déménagement, la concession achetée.

La rétrocession de concession doit répondre à plusieurs critères notamment : La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession.

La concession doit être vide de tout corps.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur PALLARES Francisco demeurant 13 rue Camille Pelatan à Alès Titulaire de la concession funéraire suivante :

Concession perpétuelle de 3 m² N°103 secteur II au cimetière Séjalan II, acquise en Octobre 1996 pour un montant de 1 434.00 francs. Celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour mais un tombeau en granit a été édifié par le concessionnaire, Monsieur PALLARES Francisco, qui déclare vouloir rétrocéder sa concession et le monument funéraire, à partir de ce jour à la commune afin qu'elle en dispose.

Le monument funéraire qui est en très bon état est évalué à 4 000.00€ dans l'état actuel.

Compte tenu de la date d'achat, il est prévu de la reprendre le monument et la concession au prix où elle sera revendue aujourd'hui, à savoir, 48.40 € le m².

Donc : $3\text{m}^2 \times 48.40 \text{ €} = 145.20 \text{ €} + 4\,000.00 = 4\,145.20 \text{ €}$.

Il est proposé :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession de cette concession.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

13. Gratuité des services de transport en commun pour les réfugiés
--

Délibération n° 20114

M Philippe TORRES expose :

La ville de Mende participe à l'accueil de réfugiés sur son territoire.

Considérant que la ville de Mende, en qualité d'autorité organisatrice du transport en commun, entend contribuer avec une mesure exceptionnelle de gratuité accordée aux réfugiés sur les circuits du Transport Urbain Mendois (TUM).

La gratuité est accordée de façon temporaire, tant que les réfugiés concernés n'ont reçu aucune aide de l'Etat, et est soumise à la présentation d'un des justificatifs suivants, lors de la création de la carte « TUM » par le délégataire :

- Passeport ou carte d'identité
- Titre de séjour valide
- Attestation provisoire de séjour bénéficiaire de la protection temporaire

Il est donc proposé :

- **D'ACCORDER** aux réfugiés une gratuité temporaire des services du Transport Urbain Mendois, dans les conditions fixées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire de Mende à signer tout document afférent à la présente délibération.

Monsieur le Maire explique que cette délibération permettra à la ville de procéder au règlement au délégataire des factures de transport suite à l'accueil de réfugiés Ukrainiens arrivés sur le territoire depuis l'année dernière ; la Commune s'était engagée auprès de l'État pour leur permettre de circuler sur la ville.

Monsieur Bruno Portal : « Lorsque j'ai pris connaissance de ce vote, j'ai pensé aux personnes qui vivent aujourd'hui dans la précarité, il y a des jeunes au RSA, « des vieux » qui n'arrivent pas à se chauffer et des étudiants qui vont manger au resto du cœur. Est-ce que vous ne risquez pas de générer des ressentiments de la part d'une partie de la population mendoise ? C'est la question que je me pose.

Pourquoi prenez-vous des mesures qui nous semble inégalitaires et pourquoi ne pas l'étendre parce que, dans ce contexte économique très difficile actuellement, pour ne pas l'étendre à ces publics, cités précédemment ?

Monsieur le Maire : « Il y a deux choses. Nous avons fait pris cette mesure l'année dernière au moment où les réfugiés ukrainiens sont arrivés. Ils étaient logés, ils sont arrivés avec leurs papiers, ils avaient justifié de leur passeport, ce n'est pas n'importe quel type de réfugiés. Deuxièmement, c'est dans un contexte bien particulier de guerre en Ukraine, donc il nous a semblé important que ces familles puissent s'installer, même si ce n'est que ponctuellement, que les enfants puissent aller à l'école, que les adultes puissent aller recevoir des cours de français, se déplacer à la préfecture, vaquer à leurs occupations ; donc nous avons pris cette mesure l'année dernière et nous la régularisons maintenant car sinon, effectivement, nous ne pouvons pas payer le délégataire.

Pour le reste, nous avons un certain nombre de dispositifs dans la délégation, et il y a un certain nombre de droits pour certains usagers.

Sur un plan plus général, il y a une question, il y a quelques années en arrière et je crois qu'elle émanait de vous : pourquoi ne faisons nous pas le TUM gratuit ? Comme vous l'avez vu tout à l'heure, il y a 59 000 € de recettes et ces 59 000 € de recettes nous servent à équilibrer l'opération de transport urbain sur la ville de Mende, cela représente environ 15 % du coût du transport urbain et je veux attendre la prochaine délégation de service public au 1er janvier prochain pour savoir si cette somme va pouvoir être utilisée de manière plus efficace pour la ville et pour l'intérêt des Mendois. Un ticket c'est 0,80 €, toujours trop cher pour certains, je l'entends mais c'est quand même accessible. La carte pour un senior, c'est 15 € à l'année, c'est de l'argent, je l'entends, mais cela reste tout de même accessible ».

Monsieur Portal regrette que sur le document reçu (la note de synthèse) il n'est pas été précisé qu'il s'agissait de l'accueil des Ukrainiens.

Monsieur le Maire souligne que cela concernait une opération bien particulière.

Monsieur Abed : « Sur ce point précis, Monsieur le Maire de Mende, il aurait été plus clair et plus approprié d'écrire « Ukrainien » dans l'intitulé, cela nous aurait évité certainement des malentendus.

Première chose, pour qu'il y ait une bonne compréhension, les réfugiés qui bénéficieront de cette gratuité temporaire sont uniquement les ukrainiens et

pas les autres, ça c'est la première chose qui nous interpelle, mais ce n'est pas cela qui nous a profondément étonné.

C'est que lorsque nous avons eu cette proposition de gratuité, nous avons joué notre rôle d'élu et nous nous sommes déplacés à l'entreprise Boulet. Nous sommes partis les voir et la question a été très simple : « Qui, à Mende, bénéficie de la gratuité des transports, même de façon temporaire ? ».

La personne nous a répondu un peu plus tard : personne ne bénéficie de la gratuité des transports Urbain, même de façon temporaire. Nous nous sommes donc penchés sur les tarifs, qui prouvent que quelle que soit la situation, même des plus précaires à Mende : on paye son transport.

Et là je remarque Monsieur le Maire puisque vous avez toute autorité au niveau de la tarification, en tout cas vous avez votre mot à dire, c'est qu'à Mende, vous avez anticipé la réforme des retraites de Monsieur Macron, puisque pour bénéficier de la carte senior proposée pour les retraités, il ne faut pas avoir 62 ans, il ne faut pas avoir 63 ans, il ne faut pas avoir 64 ans, il faut attendre d'avoir 65 ans. Le fond du problème, c'est que lorsque l'on sait qui utilise ces transports, le TUM, la majorité des personnes qui utilisent ce transport sont soit des enfants scolarisés, soit des personnes qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule pour se déplacer, et vous le savez très bien puisque nous vivons dans la même ville.

Donc la question se pose de l'égalité de traitement entre les gens et de mesure qui nous paraît soit folklorique, soit c'est une provocation pour les habitants de la ville, je pense au plus fragiles. Mais si vous voulez vraiment une mesure de justice sociale, Monsieur le Maire de Mende, Monsieur Laurent Suau, et bien vous instaurez la gratuité des transports et en contrepartie vous nous rendez le musée payant. Et là vous verrez, cela fera plaisir à beaucoup de gens, notamment les plus vulnérables, mais ça vous l'avez oublié ».

Monsieur le Maire : « Là encore, vous essayez de stigmatiser et de faire de la basse politique, ce n'est pas à votre honneur Monsieur Abed, vous nous faites cela depuis 2020 et vous allez essayer de continuer jusqu'en 2026. Nous vous avons expliqué, cela était peut-être mal rédigé et nous le corrigerons, que c'était une mesure d'urgence liée à une situation particulière. Je pense que tout le monde peut l'entendre. Après ne nous dites pas que nous ne sommes pas en équité, puisque la délégation traite bien en fonction de sa catégorie des avantages, des réductions que l'on peut avoir, on traite tout le monde pareillement, ne nous dites pas s'il vous plaît que nous ne sommes pas équitable vis-à-vis de la population. Enfin, je le redis, nous avons fait le choix de ne pas se priver des 59 000 € de recettes pour améliorer le dispositif à l'aube du 1er janvier 2025 ».

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 4 absentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

* * * * *

Questions de Mende Avenirs :



22 Altitude 800 – 48000 MENDE

Arrivé Cabinet
du Maire le
20 OCT. 2023

Mende le 19 octobre 2023

Monsieur Le Maire,

Lettre remise en main propre contre récépissé

Objet : questions écrites en vue du conseil municipal du 26 octobre 2023

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L 2121-19 du Code général des collectivités territoriales, les élus de Mende Avenirs ont l'honneur de vous soumettre les questions suivantes en vue du prochain conseil municipal du 26 octobre 2023

1) Pendant la dernière campagne électorale de 2020, vous avez présenté aux Mendois un projet d'implantation d'une activité industrielle dans la filière Bois dans le parc régional d'activité économique Chaptal, avec à la clé la création d'environ soixante emplois. Où en est ce projet à ce jour, et pouvez-vous confirmer s'il sera réalisé avant la fin de votre mandat ou s'il restera une promesse électorale pour l'avenir ?

2) Le commerce en centre-ville connaît des difficultés croissantes, avec la perspective de la fermeture d'au moins trois commerces sur la rue de la République. En dehors de l'opération « gadget » Cad'O coeur, quelles mesures concrètes entend prendre la Mairie de Mende pour soutenir les commerces en difficulté ?

Philippe POUGET, Karim ABED, Jérémy BRINGER, Michelle JACQUES

Les élus de MENDE AVENIRS

Monsieur le Maire : « Je n'ai pas fait de promesse électorale. J'ai juste dit qu'il y avait un projet qui était sur la table, qui est la réalité encore aujourd'hui. Là vous n'allez pas me reprocher ce que vont faire les privés sur le territoire quand même ? Par contre, vous, vous alliez faire des vidéos là-haut, pendant la campagne électorale pour stigmatiser le fait que qu'il ne s'y passait pas grand-chose sur le site.

Monsieur Abed : « il n'y a rien de nouveau »

Monsieur le Maire : « A priori, vous avez du mal à comprendre le monde économique, la complexité, alors je pense que vous le faites volontairement. Mais c'est long de monter des projets, c'est compliqué de monter des projets, techniquement, financièrement, administrativement, il faut des autorisations.

Donc j'espère, et il me semble lire entre les lignes que vous seriez satisfait que cela ne soit pas fait en 2026, comme ça vous pourriez argumenter là-dessus, alors que si ça se fait, cela sera des dizaines d'emploi et des retombées économiques pour le territoire. C'est la réalité et vous semblez satisfait du fait que cela ne se passe pas. Vous tirez le territoire vers le bas. Votre volonté, c'est en permanence de saccager. J'espère que le projet va aller à son terme, l'industriel est toujours à la tâche pour porter ce projet, peut-être avec des phasages, mais il faut souhaiter qu'il arrive à son terme.

Pour le reste, pour les autres projets qui sont sur cette zone, ceux-ci avancent aussi à leur rythme ; il faut du temps encore une fois pour développer les projets et les mettre en place et ceux qui le font pourraient vous en parler bien mieux que moi.

Vous avez évoqué les difficultés croissantes du centre-ville avec la fermeture d'au moins trois commerces sur la rue de la république. Vous ne parlez pas des réouvertures ou des reprises c'est gentil, en dehors de l'opération gadget, c'est ce qu'indiquait tout à l'heure Madame Bourgade pour l'opération des chèques « Cado cœur ».

Vous nous demandez : quelles mesures concrètes entend prendre la Mairie pour soutenir les commerces en difficulté ? Je pense que l'on en prend depuis un certain temps et la mesure d'investissement au travers des chèques Cado cœur de 60 000 € sur deux samedis et un vendredi, cela commence d'ailleurs ce samedi jusqu'au vendredi 10 novembre en mettant 20 000 € d'argent sur le commerce du centre-ville et de la communauté de communes cœur de Lozère, on entend bien dynamiser.

Alors, pourquoi avons-nous fait cette opération sur trois journées alors qu'en 2021 et 2022 nous l'avons fait sur le dernier vendredi de novembre : le Black Friday, Madame Michelle Jacques, donc en anglais !

Nous l'avons fait cette année de manière différente, parce que nous écoutons là aussi les commerces et les commerçants du centre-ville dans leurs besoins et leurs volontés.

Nous l'avons fait aussi, et parce que nous savons très bien qu'avec les travaux que nous avons engagé sur le fond de la rue de la république et la place Estoup pour refaire les pavés, nous savons très bien que cela perturbe un peu l'activité du centre-ville, nous voulons donc donner un coup de fouet à cette occasion.

Et donc, pour moi, c'est une excellente opération, d'autant plus et je regrette que vous parliez souvent des gens qui ont du mal à terminer les fins de mois,

mais cela aide ici à lutter contre l'inflation, puisque quelqu'un qui va dépenser dix euros, il a droit à un chèque de cinq euros, soit 50 % de remise, ça vous pourriez le pointer, mais non.

C'est la réalité, Monsieur Abed, mais vous ne voyez toujours que le mauvais côté des choses, mais de temps en temps il faut voir le bon côté des choses, des bonnes actions qui sont portées,

Et vous ne pouvez pas nous reprocher d'être proactifs en matière d'interventions sur le centre-ville. Je vous invite à aller voir les commerçants, tout du moins ceux qui sont venus nous voir lors de l'assemblée générale de l'office de commerce. Ils ont souligné qu'avec l'ouverture du musée, il y avait une fréquentation supérieure cette année, et donc ils en ont bénéficié dans leur commerce ; Et donc tout ce que l'on pourra faire pour réhabiliter, pour entretenir le patrimoine, nous le ferons. Je pense que sur les dernières années, nous avons fait quand même des choses essentielles : la chapelle des pénitents, la synagogue que nous avons repris, que nous avons rouvert, qui est aujourd'hui visitable, qui ne l'était pas ; l'ancienne pharmacie de l'hôpital, et demain, d'autres projets, de réhabilitations, lorsqu'il y en a besoin, en centre-ville, car ce sont des choses qui sont utiles. Les gens de l'extérieur qui viennent à Mende et qui visitent Mende soulignent toujours la qualité architecturale et patrimoniale de notre ville.

Donc c'est quelque chose que nous devons défendre. La ville doit être là pour investir sur ces éléments aussi. »

Question de Mme SOULIER :

De : Emmanuelle Soulier [<mailto:emmanuellesou48@gmail.com>]

Envoyé : dimanche 22 octobre 2023 23:07

À : cabinetdumaire <cabinetdumaire@mende.fr>

Objet : Question conseil municipal 26 octobre 2023

Afin de restaurer la confiance entre les élus et les citoyens, et de retrouver au sein du conseil municipal des débats sereins et apaisés, portant sur le fond des délibérations, leur intérêt ou non pour la collectivité, pourraient-on mettre en place une commission d'éthique et de déontologie?

Cette commission serait composée de 8 personnes, 2 élus de majorité, 2 de minorité (un dans chaque groupe minoritaire) et de 4 citoyens volontaires dont la candidature serait validée par les 4 élus.

Elle aurait pour mission de valider les informations suivantes mises en ligne par la collectivité.

- une déclaration d'intérêts faite par chaque élu de la commune. Participation aux associations, intérêts au sein des entreprises, emplois. Permettant avant chaque conseil de savoir quels sont les élus qui ne peuvent pas participer à l'une ou l'autre des délibérations.
- l'assiduité aux conseils et commissions.
- les indemnités perçues, en euro.
- les véhicules et logements de fonction
- les notes de frais des élus pris en charge par la collectivité
- les frais d'avocats à la charge de la collectivité et les jugements rendus.

Cette commission pourrait également donner un avis consultatif sur la tenue des débats et être vigilante sur les propos diffamatoires ou insultants.

En réponse, Monsieur le Maire répond que cette question sera étudiée par la majorité.

Question de M PORTAL :

"Le cimetière Séjalan est laissé à l'abandon. Il n'y a pas eu d'entretien depuis le printemps dernier. De nombreuses personnes s'en plaignent, à juste titre. Certes, comme chaque année, avec l'arrivée de la Toussaint, on a droit à un grand coup de balai. Mais cette gestion n'est pas digne d'une préfecture. Quand aurons-nous du personnel communal affecté à un entretien **régulier** ?"

Monsieur le Maire : « Alors ça, c'est une vraie question. Quand vous dites que les services techniques n'y sont pas passés depuis le printemps, ce n'est pas vrai, ils y sont passés au moins à trois reprises.

M. PORTAL : Si je prends l'exemple d'une allée, on constate des fissures, des dégradations, que l'herbe s'infiltré et des grilles bouchées, si un agent d'entretien passe, c'est la première chose qu'il va regarder. Les allées sont complètement détruites ».

Monsieur le Maire : « Il y a un entretien régulier, peut-être pas sur ce point précis, mais il y a un entretien régulier. Les allées ne sont pas complètement détruites, j'y circule en voiture. Il y a deux éléments que je veux rajouter. Premièrement, depuis l'année dernière, depuis juillet 2022, nous n'avons plus droit aux produits phytosanitaires. Deuxièmement, chaque détenteur d'une concession a la charge de l'entretien de sa concession, donc lorsque nous passons avec du désherbant, cela permettait de traiter l'ensemble. Là, effectivement nous le faisons, une bonne fois à l'automne pour traiter l'ensemble, y compris les concessions, mais ce n'est pas normalement à notre charge. Moi je veux bien assumer toute ma responsabilité, il n'y a pas de sujet là-dessus.

Depuis que j'ai été élu Maire, en 2016, nous avons engagé une opération de reprises, avec la réglementation qui va avec, et qui est extrêmement contraignante. Donc depuis deux ou trois ans, nous faisons intervenir une entreprise dans le cadre d'une procédure bien cadrée, qui a été délibérée ici d'ailleurs en conseil municipal et nous attendions de l'avoir fait sur la partie la plus ancienne du cimetière de Séjalan 1, d'avoir repris les tombes pour reprendre tous les cheminements. Nous sommes bien conscients qu'il y a de l'investissement à faire, nous en faisons d'ailleurs depuis plusieurs années et que nous continuerons à en faire dans les temps à venir ».

...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Pour prendre connaissance de l'intégralité des débats du conseil municipal :

https://www.youtube.com/watch?v=Vwo1Vchh_30

*PV approuvé avec 25 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre
lors du conseil municipal du 8 février 2024*

#signature2#

Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#